



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.29
10 octobre 1985

FRANÇAIS

QUARANTIEME SESSION

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA VINGT-NEUVIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 9 octobre 1985, à 15 heures

Président : M. de PINIÉS (Espagne)
Puis : M. BOUZIRI (Tunisie)
(Vice-Président)
Puis : M. MOUSHOUTAS (Chypre)
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de :

M. Lassou (Tchad)
M. Beye (Mali)
M. Ngarukiyintwali (Rwanda)
M. Hara (Malawi)
M. Akinyemi (Nigéria)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. LASSOU (Tchad) : Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable de vous présenter, au nom de la délégation que je dirige, mes très sincères compliments pour votre brillante élection à la présidence de la quarantième session de l'Assemblée générale. Votre vaste connaissance des affaires internationales vous place incontestablement à la hauteur de cette responsabilité. Nos vœux de plein succès vous accompagnent dans votre haute et délicate mission.

Je voudrais également exprimer à S. Exc. M. Paul Lusaka toute la gratitude de ma délégation pour le tact et le dévouement avec lesquels il a su s'acquitter de sa tâche en présidant la trente-neuvième session de notre organisation.

La délégation de la République du Tchad voudrait une fois de plus rendre un hommage bien mérité à notre Secrétaire général, S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, qui ne ménage aucun effort pour servir la cause de la paix et de la justice.

A cette session commémorative du quarantième anniversaire des Nations Unies, l'occasion nous est donnée de rappeler un certain nombre d'objectifs que s'est fixés notre organisation dans sa Charte. Les promoteurs de l'Organisation des Nations Unies, forts des enseignements tirés de la guerre, se sont résolument engagés, entre autres :

"à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances, ... à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international..."

C'est à ces principes qu'ont adhéré les nations de tous les continents, de toutes les idéologies, désireuses d'oeuvrer au sein de cet instrument irremplaçable à la réalisation des idéaux de paix, de solidarité et d'indépendance pour la sauvegarde de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de chaque Etat.

Aujourd'hui, 40 ans après l'adoption de la Charte, la situation internationale est toujours préoccupante et notre organisation est tiraillée par de nombreux maux. Les aléas de la nature n'épargnent aucune région du monde : la sécheresse,

M. Lassou (Tchad)

la désertification, la famine sévissent dans nos pays du Sahel africain; les typhons tuent des milliers d'hommes en Asie, et en Amérique, ce sont les séismes qui dévastent des villes et des régions entières. Mais les peuples de plusieurs pays souffrent aussi des conflits créés par le comportement injuste et agressif de certains régimes : les conflits idéologiques, les différends frontaliers, les agressions caractérisées sont autant de sources de tension et de souffrances. Les pays démunis comme le mien sont particulièrement menacés par ces agressions. Un fait connu de l'opinion internationale, un exemple type d'agression gratuite est l'occupation du nord du Tchad par la Libye.

En dépit de l'Accord signé le 17 septembre 1984 par la France et la Libye pour le désengagement concomitant et simultané de leurs troupes du Tchad, seule l'armée française s'est retirée de mon pays. Les troupes libyennes n'ont pas reculé d'un seul pouce. Elles occupent actuellement 550 000 km² de notre territoire, soit près de la moitié du pays. Pis encore, l'armée libyenne renforce continuellement ses positions, faisant fi des principes sacro-saints de la Charte de l'ONU et de celle de l'Organisation de l'unité africaine.

La Libye a concentré dans la partie nord de mon pays plusieurs bataillons de son armée équipés de chars d'assaut, d'artillerie lourde, de véhicules de transport de troupes et appuyés par de nombreux chasseurs bombardiers et hélicoptères de combat.

Une gigantesque logistique est mise en place pour approvisionner cette force d'occupation par terre et par air. Des pistes d'atterrissage ont été construites par la Libye à Faya, à Fada, à Aouzou, à Ouadi Doum... C'est dans cette dernière localité que se trouve le quartier général de l'armée d'invasion et la plus longue piste d'atterrissage de ce dispositif, avec 4 300 mètres.

Les occupants procèdent à la libyanisation systématique du nord du Tchad : notre drapeau national est brûlé publiquement et remplacé par celui de l'envahisseur. Le livre vert est devenu seul mode de pensée dans tout le Borkou-Ennedi-Tibesti; la carte d'identité libyenne est imposée à la population de la zone occupée; de même, seule la monnaie libyenne (le dinar) a cours au Borkou-Ennedi-Tibesti et la langue française y est interdite. Pour détruire toute identité tchadienne dans cette région, l'armée libyenne a détruit les monuments historiques et brûlé les archives. Et pour mettre en place une administration de type libyen, un gouverneur libyen a été nommé à la tête de la région.

M. Lassou (Tchad)

L'armée libyenne, pressée de mener à terme son opération d'annexion, procède à des déportations en masse. La méthode employée consiste à rassembler les gens sous prétexte de leur distribuer des vivres, ils sont ensuite acheminés par convois vers les aérodromes tels que celui de Ouadi Doum, à partir desquels des avions gros-porteurs les amènent de force en Lybie.

Face aux exactions, aux vexations quotidiennes et aux traitements inhumains que leur font subir les soldats libyens, les habitants de Faya et ceux d'autres localités de la zone occupée se sont révoltés au début du mois dernier. Devinez l'issue de ce combat inégal!

Dans le but délibéré d'entraver les efforts de réconciliation nationale entrepris par le Gouvernement tchadien, la Libye tient en otages nos frères du Borkou-Ennedi-Tibesti, région qu'elle occupe et qu'elle cherche à annexer.

Je saisis la présente occasion pour inviter une fois de plus le Gouvernement libyen à des pourparlers sincères avec le Gouvernement tchadien afin de résoudre notre différend frontalier dans le cadre des instances auxquelles nos deux pays adhèrent, qu'il s'agisse de l'ONU ou de l'OUA.

Notre espoir est que nos peuples voisins et frères puissent vivre de nouveau dans l'entente parfaite et que le Tchad retrouve la paix, l'unité par la réconciliation nationale, afin de se consacrer à la reconstruction de son économie dévastée.

M. Lassou (Tchad)

Le peuple tchadien ne nourrit aucune haine envers le peuple libyen; le Tchad ne nourrit aucune prétention sur le territoire libyen. Nous sommes pour une solution négociée de tout différend et pour une cohabitation pacifique dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de chaque Etat.

Mon pays, le Tchad, fait partie des pays les moins avancés. Non seulement nos ressources sont faibles, mais nous devons colmater plusieurs brèches à la fois. Le président de la République du Tchad, El-Hadj Hissein Habré, disait à ce sujet :

"La guerre que nous impose Khadafi nous oblige à des sacrifices humains et matériels immenses qui, évidemment, se répercutent de façon défavorable sur toute notre action économique et sociale salvatrice, l'affaiblit en conséquence et nous prive, en les tronquant, des résultats que nous sommes en droit d'attendre des efforts soutenus réels que nous produisons."

Car, d'un côté, nous devons faire face à une agression militaire alimentée à coups de pétrodollars; de l'autre, nous devons reconstruire notre économie ravagée par la guerre, la sécheresse et la désertification.

La famine a tué plusieurs milliers de Tchadiens cette année encore; d'autres ne doivent leur survie qu'à l'aide humanitaire internationale et à l'aide des pays amis. Des milliers d'enfants ne connaîtront certainement pas une croissance normale à cause des effets de la malnutrition. Et la situation demeure précaire, malgré le retour des pluies ces derniers mois. Car une seule saison de pluies - si bonne soit-elle - ne peut pas faire disparaître une famine aussi longue.

Je voudrais remercier ici tous les pays, tous les hommes de bonne volonté qui ont apporté et continuent d'apporter leur aide au peuple tchadien en ces temps difficiles.

Je voudrais remercier également les pays, les organisations humanitaires et les organismes financiers qui ont manifesté leur élan de solidarité envers mon pays lors de la Conférence sur l'assistance au Tchad, organisée en novembre 1982 à Genève. Les secours fournis après cette conférence consacrée à l'aide d'urgence nous ont permis de soulager dans une certaine mesure les besoins immédiats de la population. C'est aussi grâce aux fruits de cette conférence que nous avons pu reconstituer les structures de base de notre administration dévastée par la guerre.

Avec les espoirs naissants de cette saison, nous envisageons maintenant d'aborder la phase de reconstruction de l'économie. Nos objectifs prioritaires

M. Lassou (Tchad)

seront : l'accroissement de la production agricole, le développement des ressources humaines, la lutte contre la désertification et la remise en état des infrastructures routières et industrielles.

A cet effet, le Tchad organisera une table ronde des bailleurs de fonds, du 4 au 6 décembre 1985, à Genève, conformément aux résolutions 38/214 et 39/195 de l'Assemblée générale de l'ONU. Un plan intérimaire de développement sera soumis aux bailleurs de fonds en vue de son financement. La réussite de ce programme dépendra évidemment de l'appui financier de la communauté internationale. Au nom du Gouvernement et du peuple tchadiens, nous en appelons à la coopération et à la solidarité internationales et invitons tous les pays et toutes les organisations internationales à prendre part à cette table ronde.

La situation particulièrement difficile de mon pays ne nous fait pas oublier l'insécurité et la tension préoccupantes en Afrique australe, au Maghreb, au Moyen-Orient, en Asie et dans le golfe Arabo-Persique.

En Azanie, en plus des privations, des brimades et des vexations imposées par la politique du bâton, le régime minoritaire blanc a commencé une opération visant l'extermination de la majorité noire. Depuis l'instauration, le 21 juillet dernier, d'un état d'urgence injustifié, il ne se passe pas de jour sans que l'on dénombre des morts, presque toujours des Noirs, tués par la police à des occasions telles que les funérailles. La police tue un Noir; le jour de ses funérailles, elle tue d'autres Noirs; le jour des funérailles de ceux-ci, elle tue d'autres Noirs encore, et le cycle continue. Elle ne s'arrêtera que lorsque la communauté internationale aura pris des sanctions assez contraignantes pour amener le régime raciste de Pretoria à renoncer à sa politique d'apartheid et à accorder aux Noirs des droits identiques à ceux dont jouissent les Blancs.

De même, la communauté internationale doit fermement faire pression sur le Gouvernement de l'Afrique du Sud pour qu'il mette fin à l'occupation illégale de la Namibie et pour que ce territoire accède enfin à l'indépendance, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Au Moyen-Orient, la situation est tout aussi préoccupante et elle menace de s'étendre à d'autres régions. Nous pensons que les dirigeants des pays concernés doivent rechercher une solution équitable et durable, car seule une solution politique peut, à notre avis, dénouer cette longue crise.

M. Lassou (Tchad)

En ce qui concerne le conflit entre l'Iran et l'Iraq, nous appuyons les efforts de l'ONU, du Mouvement des non-alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique pour une paix négociée.

Ce tableau des relations internationales est encore assombri par le déséquilibre économique. Il est évident que, dans un environnement aussi défavorable, la situation de l'Afrique ne peut être que catastrophique. C'est pourquoi, pleinement conscients de la nature et de l'ampleur de la crise, les Etats africains viennent de lui consacrer le vingt et unième Sommet de leurs chefs d'Etat et de gouvernement, Sommet au cours duquel une importante déclaration, dite "Déclaration sur la situation économique en Afrique", a été adoptée. Cette déclaration énonce les mesures à prendre ainsi que les actions à entreprendre. En agissant ainsi, les Etats africains démontrent que la tâche première de la lutte contre la crise et de la restructuration de leur économie leur incombe d'abord à eux. Cependant, ils estiment que leurs efforts n'auront un impact réel sur leurs économies que s'ils sont soutenus par le concours de la communauté internationale.

En ce quarantième anniversaire de l'ONU, nous devons nous féliciter de ce que notre organisation ait survécu à toutes les turbulences qui ont marqué les relations entre Etats. Malgré les agressions dont nos pays sont victimes, malgré les difficultés naturelles encore sans solution, le Tchad fait toujours confiance à l'Organisation des Nations Unies et demeure attaché aux principes pacifiques et humains énoncés dans sa Charte.

C'est pourquoi, en réfléchissant ensemble sur les grandes lignes de notre action dans les années à venir, nous devons relever sans complaisance les faiblesses et les insuffisances, pour tirer les leçons pouvant faire des Nations Unies l'instrument efficace de coopération, de solidarité, de respect des principes de l'indépendance, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de l'intégrité territoriale des Etats.

En attendant ces jours meilleurs, nous, Tchadiens, demandons à la communauté internationale d'amener la Libye à retirer ses troupes du territoire tchadien pour qu'enfin le peuple tchadien puisse retrouver la paix et recouvrer son intégrité territoriale.

M. BEYE (Mali) : Il y a donc cette année 40 ans, le monde commençait à peine à sortir du péril mortel de la seconde guerre mondiale. La tourmente avait été telle que quelques Etats avaient estimé le moment venu de penser à la mise en place d'une nouvelle structure de paix.

Ainsi naissait, en cette année 1945, le système des Nations Unies. Fondé sur la confiance en l'avenir, il engageait les nations à dépasser l'horizon de leurs frontières et à entreprendre une oeuvre commune de coopération pacifique.

Les fondateurs de l'Organisation savaient que pour empêcher l'éclatement d'un nouveau conflit planétaire, il fallait que toutes les nations puissent nouer des relations qui s'élèvent au-dessus de leurs visions respectives du monde. Ils entendaient faire naître une volonté d'agir en commun, en vue d'atteindre les buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité.

Il y a 40 ans, dis-je, il s'agissait, en créant l'Organisation des Nations Unies, de sauvegarder la paix, de telle manière qu'elle devînt perpétuelle et qu'elle permît à chacun d'atteindre la prospérité. Hier comme aujourd'hui, il s'agit de poursuivre cet objectif.

Ma délégation réaffirme ici l'attachement du Gouvernement du Mali aux principes et aux objectifs de la Charte. Mûs par une volonté politique efficace au plus haut niveau, le peuple malien et ses dirigeants demeurent totalement engagés vis-à-vis de ces principes car ils sont conformes à notre éthique.

L'indivisibilité de la paix, la protection de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de tous les Etats, sans égard à leur système interne, au degré de leur développement économique et à leur puissance militaire et politique, l'interdiction de la force, le règlement pacifique des différends, le désarmement, l'égalité souveraine de tous les Etats, la non-ingérence dans les affaires intérieures, le respect du droit à l'autodétermination, la décolonisation, le respect des droits de l'homme et le règlement collectif des problèmes mondiaux constituent, au terme de la Charte, les éléments sur lesquels il faut construire le système de sécurité dans le monde contemporain.

Hélas, nous ne pouvons que constater que cette vision d'un monde où la civilisation humaine pourrait se développer dans la liberté et reposerait sur les libertés n'a pas été réalisée par l'histoire. Bien au contraire, le monde vit sous le parapluie nucléaire des grandes puissances, en proie à la peur, à l'angoisse, aux pressentiments les plus sombres. Pis encore, alors que l'hypothèse de base de

M. Beye (Mali)

la Charte reposait sur l'idée de justice et de coopération, jusqu'ici les intérêts nationaux à court terme ont prévalu sur l'intérêt commun. Nous sommes loin de l'acceptation universelle des principes de la Charte comme règles immuables de conduite dans les relations internationales. Nous en voulons pour preuve le grand nombre de conflits armés qui ont éclaté de par le monde depuis 1945. Le monde en développement à été le théâtre et en réalité aussi la victime de presque tous ces conflits armés.

Ce climat de conflits dénote l'inefficacité du système de sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales prévu par la Charte.

Ces dernières années, nombre d'Etats, dont le Mali, ont manifesté une préoccupation croissante devant le développement quantitatif ou qualitatif des armes nucléaires et l'indidence de leur utilisation. Il y a d'abord le fait primordial que l'usage des armes nucléaires constitue un danger infiniment plus grand pour l'avenir de l'espèce humaine. Il y a aussi le fait que les dépenses consacrées à ces armes absorbent des fonds immenses. L'énorme consommation de ressources naturelles et techniques aussi bien qu'humaines à des fins potentiellement destructrices fait un sinistre contraste avec la nécessité urgente de ce développement économique et social auquel ces ressources auraient pu être affectées autrement.

Malgré les efforts déployés par l'ONU depuis l'adoption par l'Assemblée générale, le 12 décembre 1980, de la résolution 35/156A dans le domaine du désarmement, les résultats sont plutôt maigres. La surenchère dans l'accumulation massive des armes se poursuit.

Pendant ce temps la situation de bien des pays en développement s'est généralement dégradée du fait de la détérioration continue de l'économie mondiale. Oui, la misère des peuples démunis s'accumule. La faim dans le monde augmente. Des peuples entiers sont menacés de disparaître de la surface de la planète. L'injustice s'accroît des maux du sous-développement, et de nouveaux fléaux mortels, tels que sécheresse et désertification, atteignent aussi des dimensions plus qu'inquiétantes.

En ces heures de bilan, comment notre monde d'aujourd'hui peut-il rester indifférent à autant de défis mortels? Comment la communauté internationale entend-elle réagir devant tant de déséquilibres mortels? Comment saurions-nous bâtir un monde meilleur si l'opinion publique mondiale reste muette devant le

M. Beye (Mali)

silence de la mort qui continue de frapper plus de 800 millions d'analphabètes, plus de 400 millions de malades grave, plus de 500 millions de chroniquement sous-alimentés?

C'est pourquoi dans cette même enceinte de l'Organisation des Nations Unies, récemment, le chef de l'Etat du Mali, le président Moussa Traore, a de nouveau attiré avec pertinence l'attention de la communauté internationale et plus particulièrement des pays développés sur la situation économique des pays en développement, notamment ceux frappés le plus durement, sur les conséquences d'une crise économique et sociale implacable aggravée des fléaux de la sécheresse.

L'Afrique vit une situation dramatique qui appelle une réponse spécifique de la communauté internationale.

Il est en effet de la responsabilité de la communauté internationale de rechercher des solutions originales et nouvelles à cette situation. Il est de notre responsabilité collective d'y faire face avec lucidité et détermination, hors des chemins battus.

Le Mali, pour sa part, entend participer activement à la définition d'une nouvelle approche des problèmes de développement et, bien sûr, à l'élaboration de toute stratégie à l'échelle internationale, régionale et locale. Aussi mon pays s'est-il engagé totalement dans ce gigantesque combat avec toutes ses ressources humaines et matérielles.

Nul besoin de rappeler, après les récentes assises du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, les efforts entrepris par le peuple et le Gouvernement du Mali pour repenser les concepts mêmes de désertification et de sécheresse et pour composer avec ces fléaux et leurs conséquences.

Au plan national, c'est toute une stratégie qui a été mise en place à partir des expériences propres au peuple malien et à partir de l'idée fondamentale que l'aide la plus utile est celle qui provient du peuple lui-même. Cette noble option n'exclut en rien l'apport extérieur, considéré comme un appoint. C'est dans cette perspective saine et réaliste que nous convions tous les partenaires du développement.

La sécheresse n'est pas la seule cause du malheur du continent africain. La crise résulte aussi de la conjoncture économique internationale défavorable,

M. Beye (Mali)

toujours caractérisée par la disproportion entre les parts consacrées à l'aide au développement et les dépenses d'armement, la diminution continue du volume de l'aide au développement, le poids insupportable du service de la dette, l'effondrement continu du cours des matières premières et la détérioration des termes de l'échange et le recul du multilatéralisme. Toutefois, c'est le lieu de saluer l'aide efficace des pays amis, des organismes internationaux et des organisations non gouvernementales auxquels ma délégation renouvelle ici la profonde gratitude du peuple malien.

Ma délégation se réjouit déjà à l'idée que la seconde Conférence internationale des bailleurs de fonds pour le redressement et le développement économique, qui se tiendra en décembre prochain à Bamako, regroupera davantage de partenaires au développement.

De même ma délégation nourrit l'espoir que tous les instruments de développement du système des Nations Unies et en particulier l'irremplaçable Bureau des Nations Unies pour les opérations d'urgence en Afrique (BOUA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), disposeront de plus de ressources lors de la prochaine reconstitution du chiffre indicatif de planification.

L'on ne saurait construire un monde meilleur si l'économie mondiale reste elle-même malade de l'égoïsme des nantis, si la volonté politique chez les peuples développés ne s'élève pas à la dimension d'une prise de conscience réelle des nécessités de pallier la catastrophe et de bâtir un nouvel équilibre économique et social du monde d'aujourd'hui. Ces nécessités participent des mécanismes raisonnables de notre survie collective en tant que civilisation humaine.

M. Beye (Mali)

C'est pourquoi la délégation du Mali affirmait déjà devant la trente-quatrième session :

"la paix, c'est aussi et peut-être surtout la justice économique et sociale. Il n'échappe à personne que la paix est largement tributaire des solutions, qu'ensemble, nous aurons trouvées aux graves déséquilibres qui caractérisent l'économie mondiale.

La misère n'est pas seulement un scandale que les peuples du tiers monde mettent sous les yeux des touristes nantis. La misère est aussi un danger pour l'équilibre de la planète...

Face à cette situation qu'on a de la peine à décrire, il ne suffit plus d'afficher de bons sentiments pour se donner bonne conscience." (A/34/PV.27, p. 37 et 38 à 40)

Sans doute, l'homme périra avec ses oeuvres de vie, faute d'avoir compris à temps les exigences d'interdépendance de sa survie collective.

La première de ces exigences demeure l'assainissement de l'économie mondiale.

La délégation du Mali est plus que jamais convaincue que le dialogue et la concertation sont les éléments déterminants de l'instauration urgente du nouvel ordre économique international. L'instauration de ce nouvel ordre ne va pas sans volonté politique résolument tournée vers l'avènement d'un monde sans faim, sans peur, d'un monde de liberté plus grande où l'homme sera réconcilié avec sa propre histoire.

Faute d'une telle volonté politique, les défis que nous devons continuer de relever ensemble demeureront avec leurs angoissantes dimensions.

L'année significative de 1985 marque également un autre anniversaire tout aussi célèbre et désormais historique. Il s'agit du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Il n'était que naturel de lier les deux célébrations.

Il est évident que l'abandon de toutes formes de domination politique et économique reste encore un idéal. Cependant, nous pouvons commémorer ici avec une légitime fierté le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

En effet, depuis cette déclaration de 1960, plus d'une centaine de territoires coloniaux ont reconquis la liberté et ont fait passer le nombre des Etats Membres

M. Beye (Mali)

de notre organisation de 51 à 159. Il ne saurait y avoir de plaidoyer plus éloquent en faveur de la valeur du système des Nations Unies en cette matière.

La lutte victorieuse des peuples colonisés, en confirmant leur identité historique, a puissamment contribué au dépérissement inéluctable du système colonial, en cette fin du XXe siècle.

L'on est en droit d'être fier de ce bilan très positif dans l'application des principes et objectifs de la Charte de notre organisation.

Ces idéaux, ces objectifs, ces principes, sont indivisibles. Ils constituent les axes fondamentaux de la politique extérieure de mon pays.

Le Mali tire une fierté particulière de son appartenance au Comité de décolonisation depuis sa création, et d'avoir contribué à la réhabilitation du droit des peuples à l'autodétermination inscrite par les peuples en lutte dans cette historique déclaration.

Mais, si donc l'une des actions à la fois persévérantes et spectaculaires de l'Organisation des Nations Unies a été d'aider à l'accomplissement de la lutte des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, dont l'émergence sur la scène internationale ne cesse de peser sur le cours et la qualité de l'histoire, le processus de la décolonisation demeure, hélas, inachevé. Notre monde d'aujourd'hui reste dans l'épreuve des guerres coloniales anachroniques et des luttes subséquentes de libération nationale, épreuves des manoeuvres colonialistes et des distorsions politiques.

Bref, malgré le chemin parcouru, la dépendance des peuples, au-delà de son concept politique ou juridique, reste à l'ordre du jour du XXe siècle finissant.

Aussi, la délégation du Mali voudrait-elle réaffirmer avec force qu'aucun peuple ne doit être frustré de ses aspirations à l'autodétermination et à l'indépendance. Aucune puissance administrante ne peut être exemptée du respect de la Charte des Nations Unies en cette matière, ni ne doit échapper aux obligations juridiques, politiques, économiques, qu'édicte la Charte en tant que responsabilités internationalement reconnues.

Dans le contexte historique de cet anniversaire, il paraît de la plus urgente priorité de stigmatiser le régime hideux et abject de l'apartheid qui continue de fouler aux pieds, en terre africaine, les droits élémentaires de l'homme africain, de défier impunément la communauté internationale.

M. Beye (Mali)

Ma délégation estime que tout soutien à ce régime devrait cesser immédiatement pour permettre à la majorité de la population de s'exprimer librement et de participer légalement à la vie publique dans une société d'où seront bannis le racisme, l'asservissement de la condition humaine.

Ma délégation estime également que, sans l'aide apportée à ce régime banni et condamné par tous les peuples du monde, le peuple de Namibie aurait pu se joindre aux nations ici présentes pour célébrer le même anniversaire.

Hélas! C'est avec une arrogance sans précédent que l'Afrique du Sud continue d'assassiner, de torturer, d'arrêter des millions d'Africains qui n'aspirent qu'à vivre libres sur la terre de leurs ancêtres.

C'est avec une haine aveugle que l'Afrique du Sud s'acharne à détruire les Etats africains voisins sous les prétextes les plus fallacieux.

La délégation du Mali réaffirme de la manière la plus ferme et la plus solennelle que la communauté internationale doit imposer des sanctions obligatoires pour mettre fin à ces violations de la morale universelle, de la Charte des Nations Unies, des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Ma délégation se réjouit à l'idée que chaque jour la résistance à l'apartheid et à l'occupation illégale de la Namibie gagne du terrain, tout comme s'intensifie de plus en plus la campagne internationale menée de toutes parts et dans le monde entier contre le régime raciste d'Afrique du Sud. Comme le disait avec pertinence ici même S. Exc. Moussa Traore, président de la République du Mali :

"il importe de combattre par tous les moyens, diplomatiques, politiques, économiques et militaires, un système qui fait la honte de l'humanité. Nous n'avons plus le droit de faillir à un devoir si impérieux."

Plus que jamais, le Mali considère, après l'échec des Conférences de Genève et de Lusaka, que seule la résolution 435 du Conseil de sécurité constitue la base d'un règlement définitif de la question de Namibie. De même, mon pays soutient indéfectiblement la SWAPO, seul et authentique représentant du peuple namibien.

Mon pays, guidé par les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies, tout comme par ceux de l'Organisation de l'unité africaine, suit avec la même inquiétude les conflits qui, au Tchad, au Sahara Occidental et dans la Corne de l'Afrique, déchirent des peuples frères.

Au Tchad, c'est loin de toute ingérence extérieure que les fils du pays pourront résoudre leur crise. Le Mali encourage le dialogue fraternel entre tous

M. Beye (Mali)

les fils du Tchad en vue d'une sincère réconciliation nationale, seule issue, seule voie de salut susceptible de ramener la paix dans ce pays frère.

Ce dialogue fécond, parce que fraternel, est également nécessaire pour trouver une solution définitive, raisonnable et acceptable, à la question du Sahara occidental.

Lors du 19ème Sommet de l'Organisation de l'unité africaine, les chefs d'Etat, dans la résolution 104, ont indiqué les voies et moyens pour résoudre cette douloureuse crise.

S'il est heureux de constater que les parties concernées ont toutes accepté le principe d'un référendum d'autodétermination, ce fait remarquable mérite d'être appuyé par une véritable réconciliation des coeurs et des esprits.

C'est à cette tâche que les dirigeants du Mali, tout comme tous les amis des peuples intéressés et concernés, sont attelés avec patience, détermination et esprit de suite.

Hors d'Afrique, le Mali se tourne vers deux de ses frères d'Asie, l'Iraq et l'Iran, pour leur lancer un appel pressant à l'arrêt immédiat d'une guerre fratricide insensée, contraire à l'Islam, aux normes du droit international et aux intérêts de nos peuples. La raison de l'histoire, la sagesse des nations, le bon sens simple, imposent un règlement pacifique à un conflit qui ternit l'image du tiers monde, des pays non alignés et des pays islamiques.

M. Beye (Mali)

Dans le Sud-Est asiatique, malgré les sacrifices et les souffrances indicibles, la paix n'est toujours pas revenue. Là aussi, au Kampuchea, des conflits fratricides ouvrent la voie aux ingérences extérieures que le génie millénaire de ces peuples avait toujours su éviter. De nouveau la délégation du Mali lance à tous les belligérants un appel à la réconciliation, au dialogue, pour qu'enfin cette partie troublée du monde retrouve sa paix, sa tranquillité, sa sécurité indispensables au développement de ses ressources.

De même se prolonge inutilement le drame du peuple afghan dont la solution demeure politique. La paix dans ces pays est plus que jamais tributaire d'une volonté politique réelle de négociation entre toutes les parties intéressées et concernées.

Dans la péninsule Coréenne aussi des barrières artificielles continuent à diviser un même peuple, à le séparer, à l'empêcher de réaliser ses desseins, ses aspirations les plus profondes. Ces barrières inacceptables perpétuent l'image d'une guerre pourtant révolue. Il est temps que le vaillant peuple coréen retrouve ses matins calmes avec son unité.

C'est également à la réconciliation et au dialogue que le Mali appelle les deux communautés chypriotes pour que, dans l'honneur et la fraternité, le peuple chypriote retrouve son unité.

D'année en année, ma délégation, de concert avec la majorité des Etats Membres de notre organisation, n'a cessé de répéter que la question de Palestine demeure au coeur de la crise du Moyen-Orient et que sa solution ne se trouve pas dans le déferlement des armes, mais réside dans la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'indépendance et à la souveraineté nationale.

Livrant les réflexions de ma délégation à cette auguste assemblée ici même il y a un an, je disais que

"malgré les difficultés inhérentes à un état de longues tensions, le Liban a amorcé une nouvelle phase de réconciliation nationale dont le succès dépend avant tout de l'évacuation totale et inconditionnelle de ses territoires par les forces israéliennes. La paix se nourrit de sa propre dynamique. La lueur d'espoir apparue au Liban pourrait s'étendre au Moyen-Orient tout entier, à condition toutefois que s'impose la réalité palestinienne."

(A/39/PV.29, p. 33)

M. Beye (Mali)

Les derniers événements survenus dans cette zone confirment la justesse de cette analyse et le bien-fondé d'une conclusion qui devrait être bien perçue aussi bien par Israël que par ses alliés.

Les leçons récentes encore de l'histoire nous enseignent qu'aucune machine de guerre ne peut venir à bout de la volonté d'indépendance d'un peuple.

Assurément, ce qui se déroule au Moyen-Orient et l'inacceptable acte d'agression perpétré contre un Etat indépendant et souverain, Membre de notre organisation, la Tunisie, est purement folie, crime contre l'humanité.

Toutefois, le Mali garde encore l'espoir d'un règlement pacifique de ce conflit aux dimensions si tragiques.

C'est précisément cet objectif fondamental que poursuit la Conférence internationale sur la question de Palestine préconisée par les résolutions 38/58C et 39/49D.

Le Mali ne peut que réitérer sa position sur une telle démarche, à savoir : la reconnaissance des droits nationaux de tous les Etats de la région, y compris la reconnaissance et la garantie de l'exercice des droits nationaux du peuple palestinien sous la conduite de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), son seul et authentique représentant; l'évacuation de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, la non-immixtion dans les affaires intérieures des Etats de la région.

En Amérique latine, la situation demeure encore préoccupante, en dépit de nombreuses initiatives du Groupe de Contadora, dont les efforts louables méritent d'être poursuivis et soutenus.

Tels sont les axes fondamentaux d'une ligne de conduite, d'une véritable politique de paix qui, ailleurs, se trouve menacée par l'accumulation explosive des armes de guerre, des machines de destruction massive.

Les orateurs qui m'ont précédé ont décrit suffisamment l'état d'aggravation de la situation internationale. La course aux armements qui est la marque indélébile de notre monde d'aujourd'hui continue d'accélérer l'approche de la catastrophe fatale. Car, inéluctablement, si aucun frein n'y est mis à temps, l'accumulation d'armes de plus en plus perfectionnées débouchera sur une explosion finale de notre planète. C'est donc l'existence même de l'humanité qui est en jeu. La solution à la course aux armements nucléaires est donc une question plus qu'urgente et prioritaire, car elle conditionne la survie même de l'humanité.

M. Beye (Mali)

Il est donc heureux de constater la reprise du dialogue à la Conférence du désarmement et surtout l'ouverture de nouveaux pourparlers entre les deux superpuissances sur les armements nucléaires et spatiaux. Ces éléments positifs traduisent une certaine amélioration dans le domaine du désarmement.

Ma délégation espère que cette ouverture aboutira au triomphe de la volonté politique lucide sur les difficultés de toutes sortes et à la victoire de la raison et des intérêts fondamentaux de l'humanité. Elle estime que si l'importance particulière de cette nouvelle attitude n'échappe à personne, l'Organisation des Nations Unies devrait encourager et favoriser de telles négociations sans renoncer à son rôle central d'impulsion de la paix.

En l'élevant au-dessus des passions, des égoïsmes, des visions étriquées, nous pourrons ensemble bâtir un autre monde, un monde meilleur, fait d'espérance pour les générations futures.

La délégation du Mali souhaite l'établissement de relations internationales fondées sur le respect mutuel, le dialogue entre les nations. Elle renouvelle solennellement la foi du Mali en les idéaux de la Charte et réitère la volonté ferme du peuple et du Gouvernement maliens d'oeuvrer à la paix partout où elle est menacée. Elle rappelle que pour sauvegarder la paix mondiale et consolider les relations internationales, conformément à la Charte, et la coexistence pacifique et active, il s'avère nécessaire d'abord d'atténuer, puis de liquider les conflits régionaux et locaux, de réduire la tension dans les relations internationales.

Aussi, la délégation du Mali voudrait-elle espérer que le manifeste qui sortira de la présente célébration polarisera l'attention sur la lutte que mènent les peuples en développement pour la justice élémentaire et les droits humains fondamentaux. Cette lutte, plus que toute autre, exige un effort international concerté pour délivrer le monde d'une menace imminente qui pèse sur la paix et d'un système inique dans sa parodie de justice.

Ces espoirs sont permis en raison du choix porté sur vous, monsieur le Président, pour diriger les travaux de la présente session qui revêt une signification particulière. Votre élection est un hommage bien mérité rendu à votre grand pays avec lequel le mien entretient d'excellentes relations. C'est là la reconnaissance sans équivoque de votre compétence assise sur la longue expérience que vous avez acquise au cours d'une carrière exceptionnelle.

M. Beye (Mali)

Espoirs également permis en raison des qualités exceptionnelles de notre Secrétaire général, S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, qui, avec ses remarquables collaborateurs, est pleinement engagé pour la cause de l'humanité.

Il me plaît de réitérer l'entière satisfaction de ma délégation pour la façon remarquable avec laquelle votre prédécesseur, S. Exc. le président Paul Lusaka, un fils de l'un des Etats de la ligne de front, s'est acquitté de la haute mission qui lui avait été confiée pour la conduite des travaux de la trente-neuvième session.

Et puisque nous célébrons un anniversaire, ma délégation adresse à l'Organisation ses vœux cordiaux de prospérité et de longévité.

Elle rappelle qu'à l'image du monde qui doit être recréé à chaque instant, la paix, la tolérance mutuelle et la solidarité ne peuvent être que des ouvrages toujours recommencés.

C'est dans cet esprit qu'il importe de célébrer l'anniversaire du grand événement historique de l'année 1945, qui avait signifié pour tant de femmes et d'hommes à la fois la fin de la nuit et l'aube de la libération.

Je conclurai cette intervention en citant le chef de l'Etat du Mali qui, exprimant la foi du peuple malien dans les Nations Unies déclarait :

"Le peuple du Mali est disponible, partout où, dans le respect de la Charte, les efforts sont redoublés pour rendre notre monde possible à vivre."

M. NGARUKIYINTWALI (Rwanda) : Depuis son admission au sein de la grande famille des Nations Unies, la République rwandaise oeuvre constamment pour contribuer toujours de son mieux aux efforts inlassables visant à consolider et à renforcer le crédit de notre organisation, ainsi qu'à réaliser les conditions favorables à la promotion et à la concrétisation effective des principes fondamentaux consignés dans sa charte constitutive.

Depuis le 18 septembre 1962, date à laquelle le Rwanda est devenu membre de cette famille après avoir recouvré sa souveraineté, grâce notamment à l'impulsion donnée par l'Organisation des Nations Unies au processus de décolonisation, mon pays réaffirme solennellement, chaque année, du haut de cette prestigieuse tribune, son engagement, sa détermination et sa disponibilité à apporter sa quote-part dans l'oeuvre d'édification d'un monde de paix et de progrès, oeuvre à laquelle, par vocation, se consacre notre organisation.

L'engagement auquel le Rwanda a souscrit dans cet esprit a été renouvelé avec éclat, au nom du Gouvernement et du peuple rwandais, par le général-major Habyarimana Juvénal, président de la République rwandaise et président fondateur du mouvement révolutionnaire national pour le développement, qui, devant la trente-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale, a souligné l'importance primordiale que notre pays attache aux principes et objectifs fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies.

A cet égard, il a déclaré que le Rwanda compte sur l'Organisation des Nations Unies pour canaliser et coordonner les efforts visant à bâtir une communauté internationale que "nous voulons plus juste, plus solidaire et plus solide", notre organisation constituant le cadre idéal et le haut lieu pour la sensibilisation de tous les peuples du monde, en faveur du dialogue et de la concertation dédiés à ces efforts.

A la même occasion, le Président de la République rwandaise a rendu hommage à notre organisation, en évoquant les résultats que celle-ci avait enregistrés depuis sa création. Il a ainsi exprimé sa très haute appréciation pour le rôle de l'Organisation des Nations Unies, dans le maintien de la paix et dans la promotion de relations internationales, fondées notamment sur l'égalité et le respect mutuel entre les Etats, ainsi que sur la solidarité et la complémentarité entre les peuples.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

Le Président de la République rwandaise a souligné que cette très haute appréciation allait de pair avec la satisfaction de constater que "l'esprit qui entend substituer la concertation à la confrontation, le partage équitable à l'exploitation", représente sans nul doute un acquis que la communauté internationale doit à l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies.

En rappelant l'analyse dont s'était inspiré le Président de la République rwandaise pour son discours devant la trente-cinquième session de l'Assemblée générale de notre organisation, je tiens à souligner que c'est de la même analyse que procède l'hommage qu'en son nom et au nom du Gouvernement rwandais je viens rendre à l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de son quarantième anniversaire.

Cet anniversaire confère un éclat tout particulier à la présente session de l'Assemblée générale. Il constitue un événement majeur, un événement qui fera date dans l'histoire de notre organisation, un événement que nous devons saluer d'une façon spécifique : il marque en effet une étape significative, au terme de quatre décennies, dans une aventure sublime qui nous mène vers l'idéal autour duquel se retrouvent et se mobilisent nos peuples, l'idéal qui a présidé à sa création.

Occasion privilégiée pour renouveler, dans un même élan, notre foi commune en cet idéal et notre engagement ferme et inébranlable à ne ménager aucun effort pour la promotion des objectifs qui en découlent, ce quarantième anniversaire constitue en même temps l'occasion de dresser le bilan de l'Organisation des Nations Unies en vue d'orienter son action future en fonction des défis qu'elle doit continuer à nous permettre de relever. Ces défis tiennent à la nécessité de rester actifs et vigilants, pour que la paix, fruit d'un ordre fondé sur la justice, puisse se consolider et se renforcer davantage.

Au sein de notre grande famille des Nations Unies, nous devons oeuvrer pour que ce quarantième anniversaire soit effectivement un temps fort où se manifeste, plus que par le passé, la volonté d'agir en commun pour que cette étape marquante dans la vie de cette famille soit le début d'une nouvelle ère de paix et de progrès légitimement associée à l'action de l'Organisation des Nations Unies, dans l'esprit qui se traduit par la devise choisie pour cet anniversaire : "Les Nations Unies pour un monde meilleur".

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

Ce quarantième anniversaire nous offre donc l'occasion de nous interroger sur le rôle que notre organisation a joué, ainsi que sur le rôle qu'elle peut et doit jouer conformément à la mission qui lui a été assignée.

Au fil des ans, l'Organisation des Nations Unies s'est affirmée et s'affirme comme le forum privilégié où les peuples de toutes nationalités, de toutes races, de diverses croyances et de diverses idéologies, ont pris l'heureuse habitude d'examiner ensemble les problèmes qui préoccupent la communauté internationale, dans une optique d'échanges d'idées, de complémentarité et dans le cadre d'un dialogue constructif.

Lorsqu'à la fin de la seconde guerre mondiale fut décidée la création de l'Organisation des Nations Unies, c'était pour "préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une génération avait infligé à l'humanité d'indicibles souffrances". Dans ce contexte, la paix a constamment été au centre des débats de notre organisation; elle en a constitué la finalité; elle devrait être garantie par le respect de ses principes fondamentaux.

Même si le spectre de la guerre n'a pas encore définitivement cessé de hanter les esprits, la communauté internationale est parfaitement consciente du caractère largement positif du bilan des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour éviter que les situations conflictuelles et les tensions qui, depuis 1945, ont marqué l'actualité, ne se transforment en une nouvelle conflagration mondiale. La communauté internationale est également consciente de la nécessité de renforcer ces efforts.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

Notre organisation s'est en même temps activement employée à approfondir et à élargir les dimensions de la paix en associant étroitement ce concept au deuxième objectif inscrit dans sa Charte, à savoir : la promotion de la coopération internationale, une coopération conçue pour permettre aux Etats Membres de s'enrichir mutuellement de leurs ressources ainsi que de leurs expériences respectives dans cette entreprise de longue haleine que constitue le développement socio-économique.

C'est ainsi que, dans plusieurs domaines, l'Organisation des Nations Unies s'est attachée à favoriser une coopération inspirée par l'ardente volonté de solidarité et de complémentarité, notamment par le canal de ses organismes et institutions spécialisés.

A la veille de l'Année internationale de la paix dont le thème sera lancé dans la foulée de la commémoration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, la République rwandaise se déclare, une nouvelle fois, partie prenante dans les efforts visant à permettre à la communauté internationale de relever victorieusement le double défi d'instaurer un climat de paix et de concorde dans toutes les régions du globe et de promouvoir une complémentarité effective entre les peuples dans la promotion du développement.

Telles sont les réflexions que la République rwandaise entend partager avec ses partenaires au sein de la famille des Nations Unies, sans prétendre établir un bilan exhaustif des résultats à inscrire à l'actif de notre organisation : réflexions en forme d'hommage et dans lesquelles la satisfaction pour l'universalité de notre organisation intervient en point d'orgue; réflexions que prolongera la contribution de la délégation rwandaise dans les débats de la présente session de l'Assemblée générale, débats destinés à faire le point et à confronter nos idées face aux grands problèmes qui préoccupent actuellement la communauté internationale et dont le règlement s'inscrit dans le cadre de la noble et haute mission assignée à notre organisation.

La République rwandaise participe à ces débats avec la fierté légitime d'être associée à l'oeuvre entreprise et lancée il y a 40 ans par 51 pays et devenue aujourd'hui celle de 159 partenaires égaux, grâce notamment au processus de décolonisation dans lequel l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle décisif.*

A cet égard, il est particulièrement heureux que ce quarantième anniversaire soit célébré en même temps que le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la

* M. Bouziri (Tunisie), vice-président, assume la présidence.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, résolution qui s'est concrétisée par le vaste mouvement d'accession de la plupart des Etats africains à l'indépendance, permettant à la présence et à la sensibilité des peuples africains de s'affirmer comme une réalité vivante sur la scène internationale.

Cet élément est à retenir comme particulièrement significatif et marquant dans le bilan de notre organisation au terme de ses quatre premières décennies d'existence et en attendant de parachever et de parfaire l'oeuvre entreprise en abattant les rares derniers bastions du colonialisme. Cela mérite d'être souligné en rendant hommage à l'Organisation des Nations Unies grâce à laquelle les peuples du tiers monde, refusant la résignation et le fatalisme, peuvent activement participer à la vie internationale et à la politique mondiale.

Quel éclat les cérémonies marquant le quarantième anniversaire de notre organisation n'auraient-elles pas si elles s'accompagnaient d'une satisfaction totale quant à la réalisation des objectifs inhérents à sa mission et à sa vocation!

Force est de reconnaître que nous célébrons cet anniversaire dans un contexte où le réalisme exige que nous évoquions, sans céder au désespoir ni à un excès d'optimisme, les préoccupations inhérentes aux défis qui restent à relever, face, sur le plan politique, aux hypothèques qui pèsent encore sur la paix et la sécurité internationales et, sur le plan socio-économique, face à l'ampleur des difficultés multiples et diverses auxquelles sont notamment confrontés les pays du tiers monde en quête de développement.

D'emblée, en évoquant ces difficultés qui confinent au drame pour maints pays, particulièrement en Afrique, je tiens à renouveler aux pays amis ainsi qu'à tous les organismes internationaux qui soutiennent le peuple rwandais dans ses efforts de développement, les plus vifs et sincères remerciements pour leur contribution, contribution que nous apprécions à sa juste valeur et que nous nous efforçons d'utiliser aussi judicieusement et rationnellement que possible.

Malgré l'apparition de quelques signes, précaires et instables, de reprise dans quelques pays industrialisés, la crise économique mondiale persiste. Elle met en exergue et accentue les déséquilibres qui caractérisent les relations économiques et financières internationales. Elle freine l'élan des pays du tiers monde engagés dans la promotion du développement.

Qu'il me soit permis de citer à cet égard l'exemple de l'Afrique. Dans ce continent, la dégradation des conditions économiques est actuellement telle qu'un

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

grand nombre des pays africains sont confrontés à des problèmes particulièrement angoissants, avec une crise alimentaire qui se greffe à une crise économique et financière qui reste préoccupante au plus haut point.

En Afrique où sont recensés la plupart des pays classés par les Nations Unies dans la catégorie des moins avancés, les problèmes alimentaires consécutifs aux perturbations écologiques sont venus aggraver une situation qui était déjà précaire et critique - une situation inhérente à une crise économique internationale asphyxiante dont tous les pays du tiers monde, à des degrés divers, connaissent les affres tandis que les pays les moins avancés sont confrontés à son impact négatif avec une acuité encore plus accrue.

Cette crise à laquelle sont également confrontés les pays industrialisés et développés a engendré une récession périlleuse, provoqué une chute particulièrement grave des rythmes de développement dans le tiers monde, précipité l'aggravation des déficits des comptes financiers internes et externes, entraîné une certaine régression en matière de coopération au développement.

Face à cette crise, pour ouvrir de nouveaux horizons aux pays qu'elle asphyxie, pour leur insuffler la force de survivre et celle de retrouver leur élan pour se développer, il est temps, il est même plus que temps d'instaurer et de promouvoir une conception réaliste et évolutive de la coopération internationale, pour affronter, dans une optique de solidarité et de complémentarité effectives tenant compte des intérêts et des besoins de tous les partenaires, le pari du développement, et pour permettre à l'Organisation des Nations Unies d'être et de rester à cet égard à la hauteur des défis que lui impose l'histoire.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

Pour relever ces défis, la communauté internationale se doit de ne ménager aucun effort pour transformer en un ordre plus équitable et plus équilibré l'ordre économique international actuellement inégal et marqué par des déséquilibres structurels. Elle se doit de conjurer les drames inhérents à la pauvreté, qui reste le problème majeur de cette fin de siècle, tout en déployant l'énergie et la détermination qu'appelle la nécessité d'enrayer les conflits et les tensions entre les peuples et les Etats.

Pour parvenir à l'édification d'un monde solidaire à l'échelle de la communauté internationale, notre organisation doit faire preuve d'imagination et de constance pour contribuer activement au changement, en profondeur, des relations actuelles qui restent antagoniques aux objectifs de solidarité et de complémentarité auxquels les Etats représentés au sein de cette assemblée ont souscrit en adhérant à la Charte des Nations Unies.

L'ouverture et la sollicitude à l'égard des autres peuples et nations telles qu'elles découlent de l'esprit de cette charte, notre référence commune, devraient permettre à la partie du monde qui reste à la traîne de sortir du dénuement pour aborder à son tour les rives de la prospérité.

A cet égard, la voie est tracée par les appels qui se multiplient de toutes parts en faveur de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, fondé sur la solidarité, pour créer un monde plus juste, plus humain.

C'est dans cet esprit que les peuples du tiers monde se rebellent contre les mécanismes qui font que les pays riches deviennent plus riches aux dépens des pays pauvres qui deviennent plus pauvres.

La croissance de l'économie des pays industrialisés est tributaire de la survie et du développement de leurs partenaires du tiers monde. Il serait illusoire de rêver au bien-être des seuls peuples des pays développés alors que ce constat est synonyme d'un appel qui invite tous les peuples à faire preuve d'une solidarité constante dans la promotion de leurs intérêts respectifs.

Ce constat exige que la communauté internationale prenne des mesures concrètes pour permettre aux pays du tiers monde de réussir à maîtriser leurs problèmes de développement, sur la base des réalités du présent et dans l'optique de maîtriser l'évolution à venir. Dans cet esprit, il faut notamment poser le problème de la coopération en termes nouveaux et résolument novateurs, en vue de renforcer

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

l'impact de l'aide au développement, dans le cadre d'une conception tenant compte des contingences de l'immédiat ainsi que de la nécessité de garantir constamment les meilleurs résultats dans la promotion du progrès socio-économique.

Il faut assurer des relations de coopération inspirées par l'objectif de permettre à chaque partenaire d'y trouver son compte, avec la conviction que le développement auquel tous les peuples aspirent sera toujours tributaire des efforts déployés pour qu'ils oeuvrent de concert à préparer un avenir meilleur, en réglant les difficultés inhérentes à la conjoncture actuelle, en militant en faveur d'un véritable dialogue Nord-Sud et en s'attachant à concrétiser la politique de coopération que notre organisation s'emploie à rendre effective notamment à travers les programmes de développement pris en charge par ses institutions spécialisées.

Dans le cadre des actions et des initiatives qui visent à favoriser l'instauration d'un nouvel ordre économique international plus juste et plus équilibré, la République rwandaise est convaincue de la nécessité de promouvoir et de renforcer davantage la coopération horizontale entre les pays du tiers monde.

Cette conviction se traduit dans les faits par les efforts que le Gouvernement rwandais déploie en référence aux objectifs adoptés par l'Organisation de l'unité africaine, objectifs portant sur l'intégration socio-économique qui permettra à l'Afrique d'assurer son autonomie collective, dans une optique de complémentarité effective et de solidarité agissante.

Ces objectifs ont été solennellement réaffirmés par la vingt et unième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'Organisation de l'unité africaine, avec l'espoir que la communauté internationale se mobilisera activement, notamment sous la houlette du système des Nations Unies, pour soutenir activement l'Afrique dans la mise en oeuvre de son programme prioritaire destiné à lui permettre de faire face à la crise à laquelle elle est confrontée et de s'assurer en même temps les conditions requises pour la croissance de son économie, au niveau de chaque pays et à l'échelle de l'ensemble du continent.

A cet égard, l'Afrique entend réserver la priorité à l'accroissement de ses capacités de production dans le domaine de l'agriculture en vue de garantir son autosuffisance alimentaire, tout en consacrant les efforts nécessaires à la promotion d'autres secteurs, tels celui des transports et des communications, celui de l'industrie ainsi que celui du commerce et des finances, qui revêtent également

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

une importance fondamentale dans le développement de son économie durement frappée par la récession mondiale qui aggrave les effets néfastes des calamités naturelles auxquelles sont confrontés maints pays africains.

Avec ses partenaires africains, la République rwandaise partage l'espoir de relever le double défi de la survie et du développement dans le cadre de la stratégie d'intégration prônée par l'Organisation de l'unité africaine.

La concrétisation de cette stratégie sera tributaire des efforts que les pays africains consacreront à sa mise en oeuvre effective, aux niveaux national, sous-régional et régional, ainsi que de l'appui sur lequel ils comptent aussi bien dans le cadre de leur coopération bilatérale et multilatérale avec les pays industrialisés que dans le cadre de la coopération horizontale entre pays du tiers monde.

Même si la reprise enregistrée dans certains pays industrialisés devait s'étendre, nous l'espérons, à l'ensemble de ce groupe de pays et se stabiliser, les chances et les perspectives de voir ce mouvement toucher de façon durable les pays du tiers monde restent, à brève échéance, relativement limitées.

Cette situation est à imputer essentiellement aux déséquilibres qui caractérisent les relations économiques internationales, sur les plans de la production, des investissements et des échanges, déséquilibres qui persistent aux dépens des pays pauvres et aux moyens limités.

Parmi ces pays, ceux qui, à l'instar du Rwanda, figurent dans la catégorie des moins avancés méritent une attention particulière et un soutien encore plus actif, en vue de leur permettre de réduire les contraintes et les problèmes de développement qui leur sont propres. La communauté internationale a reconnu la nécessité de déployer des efforts spécifiques en leur faveur et c'est dans cette optique que s'inscrit le nouveau Programme substantiel d'action adopté lors de la Conférence tenue sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies à Paris en septembre 1981.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

La République rwandaise place beaucoup d'espoirs dans la mise en oeuvre de ce programme, qui s'intègre dans la promotion de relations fondées sur l'objectif de consolider la progression de tous les peuples dans la voie du développement.

Parallèlement aux défis socio-économiques que je viens d'évoquer, la communauté internationale est en même temps confrontée à des crises et à des tensions politiques qui entretiennent un climat d'insécurité dans le monde. Le Gouvernement rwandais reste préoccupé par ces crises et ces tensions, qui ont généralement pour origine des conflits d'intérêts ou les actions visant à s'opposer à la volonté légitime et naturelle des peuples opprimés, qui veulent à tout prix affirmer et promouvoir leurs droits les plus élémentaires et les plus fondamentaux, particulièrement leur droit à la liberté et à l'indépendance.

Force est de constater aujourd'hui que rien n'est venu modifier sensiblement les données qui inspiraient les préoccupations exprimées à ce sujet lors de la précédente session de cette assemblée. En évoquant une nouvelle fois les problèmes qui se posent dans les régions du globe où le malheur semble avoir élu domicile, au nom du Gouvernement rwandais, je tiens à souligner que le sort des peuples ainsi éprouvés ne peut laisser indifférents les pays qui expriment leur adhésion totale aux idéaux que notre organisation s'attache à promouvoir depuis 40 ans, conformément aux objectifs inscrits dans sa Charte.

Alors que nous commémorons le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, la situation qui prévaut en Afrique australe réduit l'ampleur et la portée de notre joie et ternit l'éclat de cet anniversaire.

Alors que, depuis l'adoption par le Conseil de sécurité en 1978 de la résolution 435 (1978), la communauté internationale espère chaque année célébrer la libération de la Namibie et accueillir ce pays au sein de notre organisation en qualité de Membre à part entière, chaque année qui passe nous lègue à cet égard la déception la plus amère. En effet, au fil des ans, le régime raciste et minoritaire en place à Pretoria s'entête, et multiplie ses défis devant l'Afrique et l'ensemble de la communauté internationale. Dans ce contexte, nous assistons à des manoeuvres dilatoires tendant à traiter la question namibienne en dehors du cadre qui a été pertinemment fixé par les Nations Unies en 1978. Le Conseil de sécurité a lui-même eu à juger de l'arrogance de ce régime impénitent, qui prône et

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

applique des préceptes éculés, inspirés par un racisme aussi anachronique que révoltant, n'hésitant pas à passer des menaces aux actes, comme il l'a fait en procédant à l'instauration d'un gouvernement qualifié de "provisoire" à Windhoek, au mépris des résolutions 435 (1978) et 439 (1978) adoptées en 1978 par le Conseil de sécurité des Nations Unies lui-même.

La communauté internationale doit prendre garde à ce que le "provisoire" ne se substitue plus longtemps à ce qui devrait être, dans le respect des résolutions et décisions pertinentes adoptées notamment par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, la situation normale et définitive en Namibie, où le peuple attend, en luttant depuis tant d'années, la concrétisation de ses aspirations à l'autodétermination et à l'indépendance.

La mise en place d'un gouvernement fantoche en Namibie constitue, nul ne s'y trompe, un nouveau défi, une nouvelle violation du plan de règlement fixé par les Nations Unies pour conduire ce pays à l'indépendance. Jusqu'à quand la communauté internationale s'en tiendra-t-elle à exprimer son indignation face aux défis que lui lance, avec arrogance et cynisme, la minorité blanche au pouvoir à Pretoria, dont les pratiques autant que les préceptes racistes érigés en doctrine officielle insultent la conscience universelle?

En Afrique du Sud, la répression systématique s'amplifie. Elle se conjugue à des artifices administratifs et constitutionnels visant à tromper l'opinion internationale en faisant croire à des velléités de réformes au sein d'un système fondé sur le concept de l'apartheid, un système qui, par essence autant que par ses objectifs, reste intrinsèquement réfractaire à de véritables réformes.

Pour perpétrer leurs desseins iniques et perfides visant à perpétuer la domination d'une minorité raciste qui entend imposer sa loi et substituer le droit de la force à la force du droit aussi bien en Namibie qu'en Afrique du Sud même, les dirigeants sud-africains accentuent les recours aux menaces, à l'intimidation et aux agressions contre les pays de la ligne de front. Aucun Etat de l'Afrique australe n'est à l'abri de leurs expéditions aventureuses : l'Angola, le Botswana et le Mozambique notamment subissent constamment les manifestations les plus brutales de leur mépris à l'égard des principes qui régissent les relations internationales.

Dans ce contexte, y a-t-il lieu de prêter des intentions pacifiques au gouvernement de Pretoria et de parier sur la perspective de le voir s'amender dans

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

la pratique comme dans la conception de sa politique, alors que son objectif reste celui de s'imposer par la force pour bâtir son hégémonie sur des peuples affaiblis ou réduits à sa merci?

Quelles réactions opposer aux défis que le régime de Pretoria s'entête à lancer ainsi à la communauté internationale?

A l'intérieur, la résistance à l'oppression et à la répression se renforce et se donne les moyens de réaliser les aspirations légitimes de la majorité, sous l'égide des mouvements de libération authentiques reconnus sur le plan international. La minorité raciste au pouvoir ne réussira ni à entamer sa résolution ni à affecter l'envergure prise par le combat engagé pour l'éradication de l'odieux système d'apartheid.

A l'extérieur de l'Afrique du Sud, la communauté internationale doit se mobiliser encore plus activement pour imposer à ce régime odieux et impénitent les mesures coercitives, des mesures concertées, qui l'amèneraient dans la voie de la raison, dans le droit chemin - celui qui est balisé par les principes et préceptes dictés par l'éthique internationale à laquelle ce régime reste obstinément réfractaire.

Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés en vue d'abattre le dernier bastion du colonialisme en Afrique australe et de favoriser l'avènement d'un régime démocratique respectueux des droits et des aspirations légitimes de la majorité en Afrique du Sud, la communauté internationale doit sans relâche exercer une pression sur le régime en place à Pretoria. Parallèlement, elle doit concrétiser davantage son devoir d'appui et de soutien effectifs, sur tous les plans, aux mouvements de libération en lutte contre ce régime ainsi qu'aux Etats de la ligne de front, en butte à la politique de déstabilisation et d'agression de Pretoria.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

Face à l'entêtement et à l'arrogance du régime minoritaire et raciste sud-africain qui brave l'orthodoxie inhérente à la morale et à l'éthique internationales, la République rwandaise, rêve, avec optimisme, au jour où, conformément au cours inexorable de l'histoire, la Namibie sera indépendante et l'Afrique du Sud réconciliée avec la communauté internationale en renonçant à sa politique éhontée et anachronique d'apartheid pour assurer l'émergence d'une société répondant au principe de la démocratie.

Qu'il me soit permis de dédier ce rêve, un rêve qui correspond aux espoirs de tous les peuples représentés au sein de cette auguste assemblée, à notre organisation à l'occasion de son quarantième anniversaire. Nos espoirs se nourrissent de la ferme conviction que le temps est venu pour les dirigeants sud-africains de renoncer à leur idéologie aux principes éculés qui creusent un fossé moral entre eux et les autres peuples. Et, dans ce contexte, la communauté internationale ne se laissera pas abuser par des réformes de façade; elle continuera à exiger l'éradication totale de l'odieux système d'apatheid et à faire ainsi sienne la lutte des combattants de la liberté aux prises avec un régime dont la politique et les pratiques suscitent la plus vive répulsion.

C'est l'application des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine qui devrait permettre au peuple namibien, sous la bannière de la SWAPO, de réaliser ses profondes et légitimes aspirations à la paix, à la liberté et à l'indépendance dans le respect de son unité et de son intégrité territoriale. Toujours en Afrique, un autre peuple, le peuple sahraoui, aspire également à la paix et entend faire valoir son droit à l'autodétermination, un droit universel consacré par l'éthique et la morale internationales.

La République rwandaise est d'avis que seul un dialogue mené dans la sincérité et avec la volonté politique de respecter scrupuleusement ce droit peut favoriser le règlement équitable de la question du Sahara occidental. C'est dans cet esprit que, comme les y invitent l'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation des Nations Unies, les deux parties en conflit devraient engager sans plus tarder les négociations directes devant aboutir à l'organisation d'un référendum qui permettrait au peuple sahraoui de se prononcer librement sur son avenir.

A cette même tribune, l'année dernière, en déplorant les hypothèques qui pèsent lourdement sur la promotion d'un climat de sécurité en Afrique, j'ai relevé

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

que ce continent n'a nullement l'exclusivité des tensions et des situations conflictuelles.

Ainsi, au Moyen-Orient, le martyre du peuple palestinien se poursuit depuis plus de 30 ans et, à l'instar de l'Afrique du Sud, l'Etat d'Israël multiplie les défis face aux principes dûment établis par le droit international, en appliquant une politique inacceptable et arrogante à l'égard du peuple palestinien et à l'égard des pays voisins confrontés à ses menaces et à ses actes d'agression contre leur intégrité territoriale.

Il y a lieu de rappeler, dans ce contexte, notamment la situation qui prévaut au Liban, en soulignant que, solidaire du peuple libanais, la République rwandaise soutient les efforts visant à assurer la sécurité à l'intérieur de ce pays, dans le respect de son intégrité territoriale, de sa souveraineté et de son indépendance.

La République rwandaise reste en même temps convaincue que le règlement juste et durable de la question du Moyen-Orient passe impérativement par la reconnaissance et le respect des droits inaliénables du peuple palestinien, par le libre exercice de ces droits sous l'égide de ses représentants authentiques et légitimes regroupés au sein de l'OLP, ainsi que par le retrait inconditionnel de tous les territoires arabes que l'Etat d'Israël occupe par la force depuis 1967.

La recherche d'un tel règlement doit ainsi s'inspirer de la justice et tenir compte des aspirations légitimes du peuple palestinien fondées sur la légalité internationale.

Préoccupée par le sort du peuple palestinien et par l'instabilité persistante au Liban, la République rwandaise s'inquiète également de la poursuite de la guerre entre l'Iraq et l'Iran qui prend des dimensions de plus en plus alarmantes. Le Gouvernement rwandais encourage les initiatives et tentatives de médiation visant à mettre un terme à ce conflit fratricide.

Toujours en Asie, l'objectif de promouvoir la paix et la sécurité est battu en brèche par la persistance d'un climat de crises et de tensions au Cambodge et en Afghanistan. A cet égard, la République rwandaise réaffirme son adhésion au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et s'associe aux décisions pertinentes de notre organisation inspirées par la nécessité de respecter scrupuleusement ce principe.

C'est ce même principe, ainsi que celui qui prône le règlement pacifique des différends, qui devrait rester de mise face à d'autres situations de tensions et de

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

conflits enregistrés dans d'autres régions, notamment dans le tiers monde, pour que la communauté internationale s'assure la paix et la sécurité qui constituent les seules gages de succès dans les efforts déployés pour promouvoir, dans l'entente et la concorde, la prospérité des peuples.

Dans le même esprit, en référence aux principes fondamentaux de la Charte de notre organisation, la République rwandaise apprécie hautement et soutient les efforts visant à promouvoir la normalisation des relations entre la République fédérale l'Allemagne et la République démocratique allemande, avec l'espoir que ces efforts permettront de concrétiser l'aspiration légitime, tenace et vivace du peuple allemand de retrouver son unité.

Ces efforts représentent une contribution importante dans la promotion de la détente dont l'instauration d'un climat de paix et de sécurité au sein de la communauté internationale reste largement tributaire.

Notre organisation reconnaît aux nations divisées le droit de rechercher les voies et moyens de retrouver leur unité, dans le dialogue, sans ingérences ni pressions extérieures. C'est dans cette optique que le Rwanda soutient également les initiatives et les actions concrètes consacrées à l'objectif d'assurer la réunification pacifique de la nation coréenne.

L'Organisation des Nations Unies a été créée avec pour objectif fondamental d'assurer la consolidation de la paix et de la sécurité dans le monde, le développement socio-économique et la promotion des droits de l'homme. C'est dans cette optique que le désarmement s'inscrit dans les préoccupations de la communauté internationale.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

A cet égard, de l'avis de la République rwandaise, le désarmement est intrinsèquement lié à la promotion du développement, et au-delà de la nécessité d'adopter des mesures effectives et concrètes, dans le cadre d'un dialogue constructif, pour conjurer tous les risques découlant de la surenchère dans la course aux armements et de la persistance des tensions dans le monde, elle estime que ces mesures doivent s'intégrer dans une stratégie visant à dégager les ressources dont tant de pays déshérités ont besoin pour résoudre leurs problèmes poignants et aigus de développement socio-économique.

A l'ère où les conquêtes de la science et de la technologie ont fait accomplir des prouesses qui tiennent au miracle et où presque plus rien ne paraît plus utopique et impossible au génie créateur de l'homme, comment supporter plus longtemps l'antinomie intolérable entre les drames poignants des peuples du tiers monde - et particulièrement ceux des peuples de l'Afrique meurtrie par la famine et la pauvreté, asphyxiée par le fardeau de la dette extérieure et confrontée aux plus lourdes hypothèques et aux pires incertitudes quant à sa survie et à son avenir - et le scandale de voir d'importantes ressources humaines, scientifiques, matérielles et financières, drainées vers la production d'armes toujours plus sophistiquées, dans une compétition qui risque de conduire l'humanité à sa perte?

A la veille de l'Année internationale de la paix, comme la paix ne peut se concevoir et se concrétiser sans justice, et que la justice suppose le partage équitable des ressources de l'humanité, le meilleur cadeau que l'Organisation des Nations Unies mérite, à l'occasion de son quarantième anniversaire, serait de voir la communauté internationale prendre davantage conscience des relations intrinsèques entre le désarmement et le développement, entre les impératifs de la sécurité et les aspirations des peuples au bien-être et à la prospérité.

Monsieur le Président, après avoir souligné les préoccupations que la République rwandaise partage avec tous les autres pays épris de paix, de liberté, d'égalité et de justice, préoccupations inhérentes à la crise économique qui se double de diverses tensions sur le plan politique, je voudrais me faire l'écho des éminents orateurs qui m'ont précédé à cette tribune et vous adresser à mon tour, au nom de la délégation rwandaise, les plus vives et sincères félicitations, à vous personnellement ainsi qu'à l'ensemble du Bureau avec lequel vous avez été élu pour diriger les travaux de la présente session de l'Assemblée générale qui se tient

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

dans un contexte spécifique, avec la célébration du quarantième anniversaire de notre organisation.

Je tiens en même temps à rendre hommage à l'ambassadeur Paul Lusaka qui a présidé avec brio les travaux de la trente-neuvième session et ceux du Comité préparatoire de cet anniversaire, faisant ainsi honneur à l'Afrique tout entière et à son pays, la République de Zambie.

De son côté, le Secrétaire général des Nations Unies, S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, mérite les plus vives et chaleureuses félicitations, que je lui adresse au nom du Gouvernement rwandais, en exprimant une nouvelle fois la très haute estime qu'inspirent le dynamisme et la compétence avec lesquels il s'attache à promouvoir les objectifs de notre organisation et à oeuvrer pour qu'elle reste et soit toujours davantage le cadre privilégié où s'expriment les nobles aspirations et les valeurs fondamentales des peuples, pour que prennent forme une saine convergence de leurs intérêts et une parfaite symbiose des comportements et des politiques inhérentes à la complémentarité de ces intérêts.

Dans cet esprit, la République rwandaise garde l'espoir que le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies sera effectivement l'occasion de dresser un bilan sans complaisance des réalisations des quatre dernières décennies, pour donner l'image exacte de ce que nous pouvons tous entreprendre et mener à bonne fin pour concrétiser toujours davantage nos objectifs communs, animés de la volonté de maintenir haut le flambeau de l'idéal qui a inspiré les promoteurs de la Charte signée en 1945 à San Francisco.

Dans cet esprit, ce quarantième anniversaire devra être, pour chaque Etat Membre, l'occasion de réaffirmer son engagement à promouvoir cet idéal, pour que la communauté internationale s'attache à préserver son avenir en assurant une paix réelle et durable et en permettant aux pays du tiers monde d'échapper au cycle du sous-développement et de bénéficier de la diminution effective des tensions dont ils sont trop souvent l'enjeu.

Ainsi, au-delà des déclarations de principes dédiées au constat de la communauté de destin entre les peuples et proclamant la nécessité d'un nouvel élan pouvant faire progresser la politique de détente, de concorde et de coopération, nous devons veiller à ce que cet anniversaire reste une étape significative dans le renforcement du rôle de notre organisation, face aux défis que la communauté

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

internationale se doit de relever pour infléchir le cours des événements en maintenant le cap qui lui garantit d'éviter les écueils dans lesquels elle resterait entravée si elle perdait la détermination collective de traduire en actes concrets les objectifs inscrits dans la Charte de San Francisco.

Avec la conviction de partager à cet égard la même volonté et la même foi que les autres peuples avec lesquels il communit aux aspirations exprimées en 1945, le peuple rwandais réitère solennellement son engagement découlant de son adhésion à cette Charte dont les principes constituent la meilleure balise pour l'humanité en quête de paix, de sécurité et de prospérité.

Longue vie à l'Organisation des Nations Unies, dans le respect de ses principes fondamentaux et pour la réalisation de ses nobles et sublimes objectifs!

M. HARA (Malawi) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de mon président, S. Exc. Ngwazi, Dr H. Kamuzu Banda, du Gouvernement et du peuple de la République du Malawi, et en mon nom propre, je suis particulièrement heureux de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarantième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Je suis convaincu que vos qualités professionnelles, assorties d'années d'expérience en tant que diplomate, vous qualifient plus qu'aucun autre pour ces hautes fonctions de Président de la quarantième session de l'Assemblée générale. Ma délégation est certaine que sous votre conduite, l'Assemblée générale sera en mesure de mener à bien ses travaux de manière efficace et avec succès.

M. Hara (Malawi)

Je souhaiterais de même rendre hommage, au nom de mon pays, à votre prédécesseur, M. Paul Lusaka, ambassadeur et représentant permanent de la République de Zambie auprès des Nations Unies, pour la compétence, la sagesse et les talents de diplomate incomparables avec lesquels il a présidé la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Je lui souhaite bonne chance pour l'avenir.

Au nom du Gouvernement et du peuple de la République de Malawi, j'adresse au Gouvernement et au peuple du Mexique mes profondes condoléances pour les pertes humaines et matérielles que le récent tremblement de terre leur a infligés.

Le Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, mérite toute notre reconnaissance pour les efforts qu'il a déployés afin d'apporter la paix dans les régions qui sont déchirées par la guerre, et nos remerciements pour ses efforts personnels de médiation, notamment dans la guerre entre l'Iran et l'Iraq et pour la question de Chypre.

La quarantième session de l'Assemblée générale devrait être considérée comme la plus importante des sessions depuis la création de l'Organisation. Cette session entrera dans les annales de l'histoire comme l'un des événements les plus marquants, car elle coïncide avec le quarantième anniversaire de cette instance internationale. Au cours de ces 40 années, les Nations Unies ont permis au monde de jouir de la plus longue période de paix jamais connue, sans qu'éclate une nouvelle guerre mondiale, sans qu'éclate une guerre de l'ampleur de celles que nous avons déjà connues. Cette longue période de paix et de tranquillité est due aux efforts inlassables de cette instance internationale, sans l'intervention de laquelle le monde aurait une fois de plus été plongé dans une terrible guerre destructrice faisant appel aux armes de destruction les plus modernes.

L'Organisation a été créée afin de maintenir la paix et la sécurité internationales fondées sur une communauté d'intérêts et sur la concertation internationale en vue d'éviter une troisième guerre mondiale. Les pères fondateurs étaient déterminés à empêcher que n'éclate une nouvelle guerre mondiale, à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, par deux fois, a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances, et à respecter le droit fondamental de chaque individu à jouir dans son pays de la liberté et de la protection de la loi.

M. Hara (Malawi)

Ma délégation n'ignore pas que le maintien de la paix et de la sécurité internationales constitue un objectif complexe aux multiples facettes qui touche à de nombreux domaines de l'activité humaine. Pour y parvenir, les nations se sont engagées solennellement à pratiquer la tolérance et à vivre dans un esprit de bon voisinage, afin de rendre plus heureuse la vie des peuples.

Les Etats Membres des Nations Unies ont conféré au Conseil de sécurité, l'un des principaux organes de l'Organisation, la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Charte habilite le Conseil de sécurité à faire intervenir des forces armées, dont les contingents sont fournis par par les Etats Membres, afin de rétablir et de maintenir la paix et la sécurité internationales.

En maintes occasions, on a fait appel aux Nations Unies pour empêcher que des situations explosives et dangereuses ne s'enveniment au point de déclencher des guerres classiques. En dépit de nombreux désavantages, d'écueils, de désenchantements et d'un manque de coopération entre les Etats Membres, les Nations Unies ont continué à jouer un rôle important en tant qu'organisme de rétablissement et de maintien de la paix.

Si ma délégation, donc, ne méconnaît pas le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, elle n'en déplore pas moins que certains Etats Membres violent ouvertement et avec arrogance les décisions et les résolutions adoptées par les Nations Unies. Afin de permettre au Conseil de sécurité d'appliquer ses décisions et ses résolutions, tous les Etats Membres sont tenus de lui apporter la plus grande coopération possible.

Au cours de son existence, les Nations Unies ont adopté bon nombre de résolutions sur les questions les plus importantes, mais leur application s'est révélée difficile, voire impossible, car les Etats Membres manquent de volonté politique. Parfois, on a imputé au droit de veto exercé par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité l'impuissance des Nations Unies à faire appliquer leurs décisions et résolutions. Qu'il me soit permis d'ajouter qu'il n'en découle pas pour autant que les décisions prises par la majorité soient toujours pragmatiques. A cet égard, le recours au droit de veto pourrait être considéré comme positif.

M. Hara (Malawi)

Grâce aux Nations Unies, les Etats Membres ont la possibilité de se rencontrer, d'avoir des discussions sincères et constructives et de partager leurs points de vue sur les solutions à apporter aux différents problèmes. Je pense qu'au fil des années les Nations Unies ont beaucoup contribué à la paix et à la prospérité mondiales. Par l'intermédiaire de leurs institutions spécialisées, les Nations Unies ont joué un rôle de catalyseur pour stimuler et encourager une action mondiale. Les secteurs socio-économiques internationaux ont subi de profondes mutations et sont maintenant devenus interdépendants. Cette interdépendance, ajoutée à la complexité des problèmes, conduit à de profondes divergences de vues entre les différents groupes de pays. Par ailleurs pourtant, elles ont mis en valeur la communauté d'intérêts et le besoin d'établir la compréhension et la coopération. Nous devrions donc commémorer au mieux la quarantième session de l'Assemblée générale en affirmant le désir commun de tous les Etats Membres de poursuivre leurs efforts en vue de rehausser le niveau de vie dans tous les pays. Ceci est la raison d'être des organes spécialisés.

Je voudrais rendre un hommage tout particulier au Secrétaire général et à tous les pays qui, d'une manière ou d'une autre, ont aidé les pays de l'Afrique sud-saharienne. Ces pays ont été gravement affectés par des pénuries alimentaires critiques dues à une sécheresse prolongée sans précédent, au rythme croissant de la désertification, aux inondations, à des conditions climatiques défavorables et autres catastrophes naturelles. En dépit de son étendue, de sa diversité et de son énorme potentiel économique, l'Afrique demeure le continent le moins développé. Toutefois, conformément aux dispositions du Plan de Lagos, les pays africains ont reconnu, individuellement et collectivement, la nécessité de parvenir à l'autosuffisance en matière de production et d'approvisionnement alimentaire, à l'autonomie collective et au développement soutenu. Les efforts de la communauté internationale dans le domaine de l'aide alimentaire et des opérations de secours d'urgence dans le cadre de l'aide étrangère sont bienvenus et louables mais ils ne constituent que des solutions provisoires à la crise alimentaire que connaît l'Afrique.

L'Afrique a besoin d'une aide financière et technique qui lui permette de redresser son agriculture, de former une main-d'oeuvre agricole, d'approfondir les recherches afin d'obtenir de meilleurs rendements, d'adopter des méthodes agricoles modernes et de dépasser le stade d'une agriculture de subsistance.

M. Hara (Malawi)

Qu'il me soit permis de faire une brève digression au sujet de mon propre pays. Comme on le sait peut-être, le Malawi est essentiellement un pays agricole et n'a aucun minerai qui pourrait être exploité sur le plan économique ou commercial. Toutefois, je suis heureux d'annoncer ici que nous sommes autosuffisants dans le domaine de la production alimentaire et que notre économie est essentiellement fondée sur l'agriculture et sur des industries agricoles légères. Le Malawi est devenu autosuffisant dans le domaine de la production alimentaire et a réalisé des progrès économiques en raison de la réponse positive de la population à l'appel constant lancé par notre dirigeant lui demandant de fournir un travail soutenu dans les champs, et en raison de la paix et de la stabilité politiques qui règnent dans le pays.

L'objectif primordial de la politique de développement du Malawi est d'élever et d'améliorer le niveau de vie de toute la population, notamment celle des régions rurales, qui représente 90 p. 100 de la population du pays.

La production agricole provient essentiellement de deux sous-secteurs, notamment des petites exploitations agricoles sur des domaines et des propriétés relevant du droit coutumier ou des exploitations commerciales sur des terres à bail. Les petites exploitations agricoles couvrent environ 70 p. 100 de la surface cultivable du pays alors que les exploitations commerciales n'en couvrent seulement que 5 p. 100. Le rôle essentiel du sous-secteur des petites exploitations est de produire les denrées alimentaires nécessaires à la consommation locale, l'excédent étant destiné à la vente. Les petits exploitants produisent également des cultures commerciales pour l'exportation et pour les industries légères locales basées sur l'agriculture. D'autre part, le sous-secteur public est la principale source de revenus en devises; il exporte du tabac, du sucre, du thé, de l'huile végétale, du café et des noix de macademia.

La crise économique qui sévit en Afrique et dans de nombreux pays en développement exige une attention immédiate. Ma délégation est profondément préoccupée de voir que 40 ans après la fin de la guerre, la volonté légitime des pays en développement de combler le retard économique, de mettre un terme à la domination et à l'exploitation, et de réaliser un développement et des progrès équitables est loin d'être satisfaite. En dépit de leurs efforts soutenus, le rythme du développement s'est sérieusement ralenti dans de nombreux pays en développement et, de fait, a été inversé dans les pays les moins développés, les

M. Hara (Malawi)

plus pauvres parmi les pauvres, où la privation et la misère demeurent le sort quotidien de centaines de millions d'êtres humains. C'est pourquoi nous avons lancé un appel pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

Le Secrétaire général, dans son intervention au Conseil économique et social l'année dernière, a mis le monde en garde dans les termes suivants :

"La survie économique de nombreux pays d'Afrique est maintenant en jeu.

Si la communauté internationale ne réagit pas de manière urgente et appropriée, les conséquences seront extrêmement graves pour l'Afrique. Mais les conséquences seront également graves pour le monde entier."

C'est pourquoi ma délégation tient à saisir cette occasion pour lancer un appel aux pays développés et industrialisés pour leur demander de fournir aux pays en développement une assistance technique et financière plus importante afin de leur permettre de réviser et de réorganiser leurs économies qui ont été gravement atteintes par les taux d'intérêt élevés, l'endettement, les prix peu élevés de leurs produits de base destinés à l'exportation, ainsi que par la détérioration de la situation économique au niveau mondial. Nous lançons un appel à tous les pays développés pour leur demander de considérer les pays en développement comme "des partenaires dans le progrès" car leur développement et leur bien-être sont étroitement liés au développement et au bien-être des pays en développement. Si les pays prêteurs envisageaient la possibilité de transformer les prêts et les aides publiques au développement en dons afin d'alléger le fardeau économique des pays à faible revenu, ce serait là un geste humanitaire qui serait très apprécié. Nous lançons, en outre, un appel à tous les donateurs potentiels et traditionnels pour leur demander d'accorder une aide plus substantielle à l'Afrique. Nous estimons que la communauté mondiale est capable de fournir une assistance généreuse à l'Afrique, qui est dévastée par la pénurie alimentaire, des difficultés financières, des problèmes de balances des paiements, la sécheresse, la faim, la désertification et par de graves problèmes de transport.

Je tiens maintenant à dire quelques mots au sujet des questions qui affectent notre région. Je veux parler plus précisément de la situation politique qui règne actuellement en Afrique du Sud. Notre région aspire à la paix. Nous savons que dans ce pays il existe un lien très étroit entre la paix et le développement et que ces deux éléments ne s'excluent pas mutuellement et ne sauraient être poursuivis séparément. En fait, le progrès vers la réalisation de l'un facilite la

M. Hara (Malawi)

réalisation de l'autre et vice-versa. L'interdépendance existant entre la paix et le développement est particulièrement cruciale et pertinente compte tenu de la situation qui règne actuellement dans notre région.

Ma délégation est préoccupée, bien évidemment, par l'impasse politique dans laquelle se trouve la Namibie. Alors que le processus de décolonisation est parvenu à sa phase finale la plus décisive, nous sommes très inquiets de constater que la population de Namibie n'a toujours pas accédé à son indépendance légitime. La guerre qui se déchaîne dans cette partie de notre région continue à faire de nombreuses victimes innocentes de part et d'autre, et a détruit des biens estimés à des millions de dollars. Le Gouvernement du Malawi appuie fermement l'appel lancé en faveur de l'indépendance et de l'autodétermination de la Namibie et est fermement convaincu que la pleine application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité des Nations Unies est la seule solution viable. L'indépendance de la Namibie ne devrait pas être liée à des questions qui dépassent les limites et le cadre des dispositions de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Aucune mesure ou initiative visant délibérément à saper et à contrecarrer les tentatives destinées à trouver une solution pacifique et durable au problème namibien ne saurait être acceptée par des pays épris de paix.

Ma délégation se félicite de toute initiative émanant de notre région en faveur de la paix et de la solution pacifique de nos problèmes. On ne soulignera jamais assez l'importance de la coexistence pacifique. Les hostilités entre pays voisins ne doivent pas être encouragées. Nous estimons que grâce à la coopération, notre région pourrait connaître une nouvelle ère de paix et de sécurité.

J'estime que les problèmes auxquels notre région est confrontée pourraient être résolus au mieux grâce à une politique de dialogue. A l'heure actuelle, nous sommes préoccupés devant l'impossibilité apparente de trouver une solution aux problèmes auxquels se heurte notre région. Mon gouvernement estime que le recours à la force ou à la violence ne résoudra pas les difficultés. De la même façon, nous ne souscrivons pas à la politique d'isolement et de boycottage.

M. Hara (Malawi)

Comme l'Assemblée générale le sait, la communauté internationale exerce des pressions pour que soient appliquées contre l'Afrique du Sud des mesures de désinvestissement et des sanctions obligatoires afin d'amener ce régime à entreprendre des réformes politiques significatives.

Je lance un appel vigoureux aux tenants de cette thèse pour qu'ils réexaminent la question en tenant compte du fait que les sanctions économiques auront forcément des conséquences nuisibles et qu'elles porteront davantage tort à la majorité noire qu'à la minorité blanche. De fait, comme l'a prédit l'Afrique du Sud elle-même, les répercussions économiques et les effets indirects qu'elles entraîneront ne pourront que porter préjudice aux pays voisins.

En ce qui concerne les conflits au Moyen-Orient, en Asie et en Asie du Sud-Est, nous prions instamment le Secrétaire général de poursuivre ses bons offices afin de leur trouver des solutions justes et durables qui puissent être acceptables aux parties en cause. J'estime que la recherche de règlements négociés dans ces régions doit se poursuivre d'urgence car la paix internationale préoccupe mon gouvernement. A cet égard, j'applaudis aux efforts entrepris par plusieurs nations éprises de paix dans la recherche d'une paix durable dans ces régions. Ma délégation estime que le retrait total et inconditionnel de toutes les troupes étrangères de ces régions favoriserait certainement les possibilités de trouver des solutions justes et durables aux problèmes. Il faut offrir aux peuples de ces régions la possibilité de choisir leurs propres dirigeants et de décider de leur propre destin sans intervention étrangère ni ingérence dans leurs affaires intérieures.

La question de Chypre mérite d'être mentionnée. Ma délégation demande le retrait total de toutes les troupes étrangères de Chypre. Nous voudrions que la paix règne à Chypre et cela ne sera possible que si les deux communautés peuvent reprendre leurs entretiens intercommunautaires et leurs entretiens séparés. A cet égard, nous estimons qu'il est possible de trouver une solution acceptable pour les deux communautés.

Ma délégation voudrait faire observer qu'il existe une interrelation dynamique étroite entre la paix, la sécurité internationale et le désarmement. Par conséquent, je demande que des mesures efficaces soient prises pour faire cesser la course aux armements, notamment la course aux armements nucléaires. De même, j'appuie tous les efforts, bilatéraux et multilatéraux, visant la réalisation d'un

M. Hara (Malawi)

désarmement nucléaire authentique et la limitation des armements. Ma délégation se préoccupe de l'éventualité d'une guerre nucléaire dont les conséquences seraient catastrophiques. Compte tenu des sommes considérables consacrées aux armements nucléaires, je lance un appel aux pays développés pour qu'ils affectent ces fonds aux activités de développement dans les pays en développement afin d'y améliorer la santé, l'éducation, l'état nutritionnel et les normes de vie des populations.

Mon gouvernement est convaincu que la politique fondée sur le contact et le dialogue est le seul moyen pratique de régler la plupart des problèmes et conflits politiques au monde. Par conséquent, le Malawi demeure fermement attaché aux nobles idéaux que défendent les Nations Unies : la paix mondiale, la sécurité internationale et la justice. Pour réaliser ces idéaux fondamentaux, il faut recourir à des discussions pacifiques entre nations et non aux menaces, à la violence ou à la guerre.

Ces 40 dernières années les Nations Unies ont oeuvré utilement à la promotion et au maintien de la paix internationale, et je lance un appel à tous les membres de l'Assemblée pour qu'ils renouvellent leur attachement aux nobles buts et principes de la Charte et appuient efficacement notre organisation.

Enfin, qu'il me soit permis d'assurer l'Assemblée que les efforts constructifs de notre organisation tendant à la paix, la sécurité et la justice bénéficieront toujours de l'appui sans réserve du Gouvernement de la République du Malawi.

M. AKINYEMI (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de la délégation nigériane, je voudrais saisir l'occasion pour féliciter le Président de son élection à la présidence de la quarantième session de l'Assemblée générale. Sa vaste et remarquable expérience des Nations Unies est garante d'une direction compétente des délibérations de l'Assemblée. Je lui souhaite plein succès dans les mois à venir. Je voudrais aussi rendre hommage à son éminent prédécesseur, S. Exc. M. Paul Lusaka, pour la façon exemplaire dont il a présidé la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Dans le même esprit, qu'il me soit permis d'exprimer mes remerciements au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar pour les efforts inlassables qu'il déploie au service de la communauté internationale.

Mon gouvernement a déjà transmis ses sincères condoléances au Gouvernement et au peuple du Mexique à la suite des récents tremblements de terre. Je me permets

M. Akinyemi (Nigéria)

cependant de lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle fasse preuve de solidarité avec le Mexique dans un esprit véritable de fraternité humaine.

C'est avec des sentiments mitigés que le quarantième anniversaire de la création des Nations Unies est célébré dans le monde. Il y a lieu de se réjouir des nombreuses réalisations des Nations Unies. Quarante années après leur création, nous vivons dans un monde certainement meilleur qu'il ne le serait si elles n'existaient pas. L'Organisation a beaucoup fait dans le domaine de la décolonisation, des droits de l'homme, de la santé, du maintien de la paix et de l'assistance humanitaire. Les institutions spécialisées du système ont, chacune dans leur domaine, amélioré la qualité de la vie de millions de personnes dans le monde entier.

Mais ces réalisations sont assombries par la menace à l'existence de l'humanité qui découle de la rivalité entre les superpuissances nucléaires, de la situation politique instable qui existe dans plusieurs régions du monde et du déclin constant de la situation économique de la majorité de la population mondiale. Pourtant l'efficacité des Nations Unies dans le règlement des problèmes mondiaux semble être à son niveau le plus bas. L'Organisation est en proie à une paralysie qui montre que certains Membres puissants sont décidés à éviter les contraintes du multilatéralisme, pour pouvoir plus aisément imposer des solutions unilatérales aux problèmes internationaux.*

*M. Moushoutas (Chypre), vice-président, assume la présidence.

M. Akinyemi (Nigéria)

Les Nations Unies se trouvent à la croisée des chemins. Ses Membres ont un choix à faire. Nous pouvons continuer sur la voie actuelle et rendre l'Organisation de plus en plus inefficace et sans pertinence aucune face aux problèmes cruciaux de notre temps et c'est là un choix qui ne peut conduire qu'à la catastrophe - ou nous pouvons au contraire, décider de réactiver l'Organisation, de la rendre plus efficace et de faire en sorte qu'elle soit à la hauteur des espoirs de ses fondateurs. La survie exige que nous choisissons cette seconde option. Les Nations Unies doivent être réactivées et renforcées. Pour cela, nous devons faire face collectivement aux crises politiques et structurelles qui l'assaillent. Etant donné que l'Organisation est une structure que nous avons créée, c'est un instrument dont nous disposons et elle ne peut avoir d'efficacité que dans la mesure où ses Membres le lui permettent. Nous devrions saisir l'occasion que nous offre cette quarantième session pour faire preuve de la volonté politique nécessaire à sa revitalisation. Les membres permanents du Conseil de sécurité qui, aux termes de la Charte, ont la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, devront tout particulièrement s'attacher à trouver une nouvelle approche plus conforme aux espoirs universels que renferment les Nations Unies.

Le moment est venu de prendre de nouvelles initiatives afin d'éviter la paralysie de l'Organisation et d'empêcher qu'une atmosphère de méfiance et de guerre froide entravent la solution des problèmes urgents de l'humanité. Ne désespérons pas de jeter des ponts entre les protagonistes. Ne laissons pas le désespoir fracasser notre rêve de ramener la sagesse dans le monde. Cette responsabilité ne revient pas aux seules grandes puissances. C'est notre responsabilité à tous.

Le principal but des Nations Unies est de promouvoir et de maintenir la paix et la sécurité internationales. Au cours de leurs quarante années d'existence, il n'y a pas eu de guerre mondiale. C'est quelque chose dont il faut se réjouir. Mais il y a eu, il y a toujours des guerres localisées dans différentes parties du monde. Ces guerres ont coûté plus de vies humaines que la seconde guerre mondiale. De plus, elles ont lieu dans le tiers monde, dans des régions qui peuvent le moins se permettre les destructions et la dévastation que ces guerres entraînent. Même lorsque des indices montrent qu'une guerre est imminente, les

M. Akinyemi (Nigeria)

Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, sont mis dans l'incapacité de prendre des mesures préventives, conformément à la Charte. Trop souvent, l'Organisation doit se contenter d'être le témoin impuissant de ces guerres qui éclatent et qui durent aussi longtemps que les antagonistes le veulent. La sécurité collective qui repose sur l'hypothèse d'un consensus entre les grandes puissances a cédé le pas à une polarisation du monde en deux alliances rivales dont chacune a élaboré une notion de la sécurité fondée sur l'accumulation concurrente des armes nucléaires. Le résultat de cette course aux armements, c'est que le monde se trouve confronté à un danger de destruction totale.

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, l'homme dispose de la capacité et des moyens d'anéantir plusieurs fois toute vie sur la terre. Loin d'augmenter la sécurité, l'accumulation des armes nucléaires est devenue la source la plus importante de danger mondiale. Pourtant, les superpuissances, qui sont responsables de cette très grave situation, ne sont pas disposées à s'engager véritablement à réduire le niveau de ces armes dans l'intérêt de la survie de l'humanité. On ne peut pas dire que les Nations Unies n'ont pas constamment attiré l'attention sur ces dangers. Au cours de deux sessions extraordinaires consacrées au désarmement et dans d'innombrables résolutions adoptées au cours de sessions ordinaires, l'Assemblée générale a non seulement défini les dangers que posaient les armes nucléaires en termes éloquents, mais de plus mis au point plusieurs programmes d'action pour réaliser un désarmement général et complet.

La réponse des superpuissances est en contraste flagrant avec le caractère urgent de la situation. Certes, ils font beaucoup de bruit autour des négociations. Mais la communauté internationale ne saurait être blâmée de considérer que ces négociations ne sont rien d'autres qu'une campagne de relations publiques. Dans certains cas, ces efforts n'ont d'autre objet que d'obtenir plus de temps encore pour concevoir et fabriquer des armes de destruction massive encore plus terribles.

Le désarmement nucléaire est un problème mondial dans lequel tous les Etats ont un enjeu vital. Il ne faudrait donc pas qu'il soit laissé exclusivement aux mains des deux superpuissances. Les Nations Unies, qui représentent les peuples du monde, devraient maintenir leur pression pour que l'on mette fin à la course aux armes nucléaires et que l'on procède au désarmement nucléaire. La survie même de tous nos pays et de tous nos peuples est en jeu.

M. Akinyemi (Nigéria)

Il y a une autre menace à la paix et à la sécurité internationales qui défie tous les efforts des Nations Unies : c'est l'apartheid, cette pratique unique qui a été à juste titre qualifiée de crime contre l'humanité. Les dangers inhérents à cette pratique ont été portés à l'attention de l'Assemblée générale dès sa troisième session. Depuis lors, l'apartheid a prospéré grâce à l'appui de certains Membres puissants de notre organisation dont le désir de tirer d'importants bénéfices de leurs investissements en Afrique du Sud l'emporte sur leur responsabilité globale. Par toute une série de lois d'oppression et la pratique flagrante du terrorisme d'Etat, les régimes successifs de l'Afrique du Sud de l'apartheid ont violé toutes les lois de la morale. Dans ce processus, la clique de Pretoria est devenue une véritable menace pour les Etats voisins, troublant la paix et la sécurité de l'ensemble de la région de l'Afrique australe. Mon gouvernement a condamné en termes non équivoques les violations les plus récentes de l'intégrité territoriale de l'Angola par l'Afrique du Sud. Le Nigéria s'engage à apporter un appui indéfectible à tous les Etats africains frères victimes du régime raciste.

Comme s'il voulait manifester sa déception face à l'incapacité des Nations Unies d'agir de façon efficace contre l'apartheid, le peuple d'Afrique du Sud a décidé de faire tous les sacrifices nécessaires pour éliminer l'apartheid. A la suite des soulèvements spontanés de ces derniers mois, il semble maintenant que le compte à rebours pour éliminer l'apartheid soit au moins commencé. L'oppression des dirigeants blancs en est arrivée à un tel point qu'elle a poussé toutes les parties de la communauté opprimée à se rebeller. Ce n'est pas la première fois que les Noirs réagissent contre leur assujettissement. Ce qui est différent, cette fois, c'est la volonté manifeste, face même à des mesures dictées par la panique, de continuer de le faire. Il est significatif de voir que ce qui a déclenché la vague actuelle d'actions de masse, c'est la prétendue réforme constitutionnelle par laquelle le régime d'apartheid pensait qu'il pourrait perpétuer son oppression en octroyant certaines concessions sans valeur aux Métis et aux Asiatiques. Trait caractéristique, le régime d'apartheid avait pensé qu'il pourrait continuer d'ignorer 21 millions de Noirs sans réaction de leur part. C'était sa plus grande erreur car il s'est complètement trompé sur l'état d'esprit du peuple noir d'Afrique du Sud.

M. Akinyemi (Nigéria)

La révolte collective à laquelle participent des ouvriers, des étudiants et même des écoliers et des ecclésiastiques a pris le régime d'apartheid par surprise. Comme de coutume, ce dernier a répondu en adoptant des lois encore plus draconiennes et décrété l'état d'urgence. Deux choses devraient être claires à présent pour ceux qui font l'apologie du régime d'apartheid.

Premièrement, le régime raciste n'a nullement envie de rechercher un accommodement pacifique avec les Noirs majoritaires en vue d'élaborer un cadre pour l'établissement d'une société démocratique en Afrique du Sud, fondée sur l'égalité entre toutes les races. Le discours tant attendu que M. Botha a prononcé le 15 août 1985 n'a pas fourni la moindre indication que la tendance était à un changement sensible. Les Etats Membres des Nations Unies qui, au lieu d'appuyer des mesures efficaces contre le régime d'apartheid, se sont imaginés, à tort, qu'il était possible de persuader le régime de procéder à des changements, devraient avoir compris maintenant qu'ils se sont trompés. La clique dirigeante de Pretoria ne cédera pas, sauf si elle fait l'objet d'une pression concertée de la part de la communauté internationale dans le cadre d'une action destinée à appuyer la révolte intérieure des Sud-Africains.

Deuxièmement, le fait que les manifestations collectives des Africains noirs continuent en dépit des meurtres commis par la police et l'armée devrait maintenant avoir convaincu les gens de l'extérieur que, pour ces Africains, aucun sacrifice n'est trop grand lorsqu'il s'agit d'obtenir la liberté et la dignité humaine. Il convient d'insister sur ce point étant donné que le refus d'appuyer des sanctions économiques efficaces à l'encontre de l'Afrique du Sud s'appuie souvent sur l'argument fallacieux selon lequel ces sanctions pourraient avoir des effets délétères pour les Sud-Africains noirs et les pays voisins. Le système économique actuellement en place en Afrique du Sud est fondé sur le déni des droits des Noirs et sur l'exploitation de leur travail. C'est l'un des piliers du système d'apartheid. Pour démanteler l'apartheid, il faut changer le système. Ceux qui sont opposés aux sanctions, mais qui prétendent qu'ils abhorrent l'apartheid, ne sont pas logiques avec eux-mêmes.

En ce quarantième anniversaire des Nations Unies, il conviendrait que nous nous engagions à donner espoir aux Sud-Africains opprimés. Le Conseil de sécurité devrait se réunir pour imposer des sanctions économiques obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte. Tous les membres

M. Akinyemi (Nigéria)

permanents du Conseil de sécurité devraient appuyer l'adoption de sanctions, dans le cadre de la responsabilité importante qui leur incombe aux termes de la Charte dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies devraient pleinement appuyer ces sanctions, en gardant présent à l'esprit qu'à défaut, il y aura un bain de sang d'une ampleur incommensurable. Je lance aujourd'hui un appel aux principaux partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud pour qu'ils coopèrent et apportent leur concours au processus de changement véritable en Afrique du Sud, qui est toujours possible sans effusion massive de sang.

Il y a 19 ans, le 27 octobre 1966, l'Assemblée générale, par sa résolution 2145 (XI), a mis fin au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie et assumé la responsabilité directe de ce territoire. Depuis lors, l'Organisation des Nations Unies a, par le biais de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, adopté de nombreuses résolutions et décisions qui visent toutes à trouver une solution pacifique, juste et acceptable à la question namibienne. Le tournant, dans ces efforts, a été l'adoption en 1978, par le Conseil de sécurité, de sa résolution 435 (1978), contenant le plan d'indépendance de la Namibie.

En dépit de tous les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, la question de Namibie n'est toujours pas réglée, et le régime raciste de Pretoria continue d'occuper illégalement la Namibie et d'exploiter ses ressources humaines et naturelles, en violation du décret No 1 promulgué par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie. Malheureusement, l'Afrique du Sud sait pouvoir compter sur l'appui d'un Membre puissant de l'Organisation, dans l'attitude de constant défi qu'elle oppose aux Nations Unies à propos de la Namibie. En établissant un lien entre l'indépendance de la Namibie et le retrait des forces de défense cubaines stationnées en Angola, l'Afrique du Sud a tout loisir d'exécuter ses atrocités en Namibie.

L'insistance à vouloir lier la question de l'indépendance de la Namibie à des questions sans pertinence aucune et qui lui sont étrangères, en tant que condition sine qua non de cette indépendance, est totalement inacceptable pour mon gouvernement. En ce qui nous concerne, la Namibie est un problème classique de colonialisme, qui doit être réglé comme tel. Elle ne doit pas être victime de la rivalité idéologique des superpuissances. La présence sud-africaine en Namibie doit être vue telle qu'elle est. C'est une occupation illégale, par la dernière

M. Akinyemi (Nigéria)

puissance impérialiste en date, qui cherche tous les prétextes possibles pour perpétuer son illégalité et priver le peuple namibien de son droit à l'autodétermination. Il faut contraindre l'Afrique du Sud à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies à la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978).

Un autre problème pour lequel l'Organisation des Nations Unies a été incapable de trouver une solution est celui du Moyen-Orient. C'est un problème qui est aussi vieux que les Nations Unies elles-mêmes. Pourtant, nous ne semblons pas être plus proches d'une solution aujourd'hui que nous l'étions les années précédentes, simplement parce que les intéressés se refusent à voir la réalité en face. Comment ignorer les Palestiniens si l'on veut une solution viable? Si la sécurité de tous les Etats de la région est un élément indispensable à toute solution durable, il devrait en être de même de la reconnaissance des droits inaliénables de tous les peuples de la région, et cela inclut les Palestiniens. Pour que la solution choisie soit juste, impartiale et équitable, il faudra que soit reconnu, entre autres, le droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination. Une conférence internationale sur le Moyen-Orient est généralement considérée comme étant l'instance la plus appropriée pour aboutir à une solution négociée de ce genre. Le Nigéria lance un appel aux pays qui continuent de s'opposer à la tenue de cette conférence pour qu'ils reconsidèrent leur position. Si l'on veut sortir de l'impasse actuelle, tous les intéressés doivent se rendre compte que des mesures unilatérales ne peuvent remplacer la sagesse collective de l'Organisation des Nations Unies.

Il existe suffisamment de foyers de tension pour que nous n'oublions pas les dangers qui menacent la paix et la sécurité dans différentes parties du monde, en cette année où les Nations Unies célèbrent leur quarantième anniversaire. L'Afghanistan, le Kampuchea et l'Amérique centrale, par exemple, sont un triste rappel de l'intervention inacceptable de la part de grandes puissances et de leur ingérence tout aussi inacceptable dans les affaires de voisins plus petits. Ce moment de l'histoire des Nations Unies est tout à fait approprié pour lancer un appel en faveur du strict respect du principe de l'égalité souveraine des Etats et de celui de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les Etats, grands et petits. Par conséquent, le Nigéria réitère son appui aux efforts visant à instaurer en Afghanistan et au Kampuchea une paix stable et durable fondée sur le

M. Akinyemi (Nigeria)

retrait de toutes les forces étrangères, le strict respect du droit des peuples de ces deux pays de choisir, au moyen d'élections libres, leurs propres gouvernements en vue de recouvrer leur statut de non-alignés.

En ce qui concerne l'Amérique centrale, nous avons tous le devoir d'appuyer les efforts déployés par les pays d'Amérique latine pour trouver une solution aux problèmes de la sous-région. Il faut faire cesser tous les actes d'agression manifeste ou déguisée et mettre fin à toutes les formes de sabotage économique dirigé contre tout pays. Le Groupe de Contadora doit être encouragé à poursuivre son initiative, qui représente un pas important vers la paix durable. C'est pourquoi nous demandons instamment aux Gouvernements du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour mener à bien les négociations sur l'Acte de Contadora sur la paix et la coopération en Amérique centrale.

M. Akinyemi (Nigéria)

Au moment où l'interdépendance croissante entre les pays exige qu'ils coopèrent davantage entre eux dans l'esprit et dans le cadre de la Charte adoptée il y a 40 ans à San Francisco, nous sommes témoins en fait du triste abandon de ces nobles objectifs des Nations Unies. Nous sommes témoins d'une érosion constante de la confiance dans le système multilatéral créé durant la période de l'après-guerre et nous sommes également témoins d'attaques incessantes dirigées contre le système des Nations Unies qui se trouve au coeur des arrangements multilatéraux existants. Aujourd'hui, le rôle que jouent les Nations Unies en tant qu'instance universelle, où sont débattus les problèmes économiques que connaît la communauté internationale, est constamment troublé, ignoré ou laissé de côté. En fait, il est plus apparent que jamais auparavant que le système des Nations Unies constitue la cible du défi actuellement lancé au multilatéralisme. Les violations, souvent flagrantes, des principes et des normes qui étayaient le système multilatéral ont contribué à affaiblir son aptitude à servir de cadre viable à la coopération économique internationale pour le développement, comme l'envisage la Charte.

La résurgence marquée d'approches unilatérales aux problèmes économiques qui ont des conséquences globales est une caractéristique concomitante du déclin du multilatéralisme. Ma délégation est particulièrement préoccupée face aux incidences néfastes que les décisions et les mesures unilatérales des grandes puissances économiques ont sur les pays en développement. Ces actes sont, par définition, arbitraires et égoïstes, et il n'est donc pas surprenant qu'ils violent des accords économiques fondamentaux et des notions qu'elles ont elles-mêmes érigées sous le couvert de doctrines économiques sacrées et du droit international. Certaines de ces mesures unilatérales comprennent les taux d'intérêt élevés, des taux de change extrêmement variables, le protectionnisme. Ce sont là des mesures qui entraînent la détérioration des termes de l'échange pour les pays en développement, et le refus de considérer d'un oeil bienveillant la dette extérieure des pays en développement s'est traduit pour les pays développés par une exportation nette de capitaux.

Tous ces facteurs sont symptomatiques d'une tendance dangereuse vers un nouveau cadre économique multilatéral de facto qui ne pourrait faire face aux principaux problèmes économiques de notre époque, tant à moyen qu'à long terme.

Nous tenons à réitérer que les problèmes mondiaux, qu'il s'agisse du commerce, des produits de base ou des problèmes monétaires, de financement ou de dette

M. Akinyemi (Nigéria)

exigent des solutions globales. Pour réaliser cet objectif, nous devons utiliser les mécanismes et les instruments dont dispose la communauté internationale, c'est-à-dire les institutions du système des Nations Unies. Nous devons revenir au véritable esprit de la Charte des Nations Unies et veiller à ce qu'il y ait une coopération économique multilatérale rigoureuse. Le Nigéria estime que le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies nous fournit une bonne occasion de renouveler notre attachement à cet esprit du multilatéralisme.

En affirmant son attachement à cette approche multilatérale, le Nigéria lance un appel pour que l'on reprenne un dialogue Nord-Sud sérieux et honnête sur les questions de coopération économique internationale au service du développement. Au cours de la dernière décennie, nous avons constaté, à notre profond regret, que l'on avait raté de nombreuses occasions, en raison du manque de progrès sensibles dans tous les secteurs. De toute évidence, il est nécessaire de créer, d'encourager et de soutenir un climat favorable au véritable dialogue et au consensus. Il faut apaiser les craintes sans fondements que suscitent les intentions des uns et des autres. Si l'on veut restructurer l'économie mondiale d'une façon avantageuse pour tous comme le prévoit le nouvel ordre économique international, il faut, selon nous, faire preuve de souplesse et d'une volonté politique nécessaire dans nos différentes positions. Des négociations globales, qui sont au point mort en raison de ruses successives depuis cinq ans, et en dépit de la sincérité dont le Groupe des 77 a fait preuve, devraient être entamées immédiatement.

La situation économique mondiale continue d'être fragile bien que nous soyons dans la troisième année de la relance. Il est généralement reconnu maintenant que cette relance, qui, de toute façon, reste au mieux inégale et déséquilibrée, n'a pas eu de conséquences positives visibles sur le commerce international et l'économie des pays en développement, et a prouvé sans aucun doute possible que la théorie dite du "ruissellement" ne joue pas. Dans l'immédiat, les perspectives sont incertaines du fait que les pressions et les attitudes protectionnistes persistent dans les principaux pays industrialisés et entraînent des politiques qui ne peuvent que continuer à étouffer les faibles signaux de croissance dans les pays en développement. Nous nous préoccupons donc des effets adverses que les politiques macroéconomiques générales des grands pays industrialisés ont sur les économies des pays en développement.

M. Akinyemi (Nigeria)

Il est évident pour tous qu'il n'existe pas de moyen de surveiller efficacement les principaux pays industrialisés dont les politiques ont les plus grandes conséquences sur l'économie internationale et dont les actions unilatérales continuent de déstabiliser le régime multilatéral. Nous devons nous rendre compte qu'un monde où le plus grand nombre vit dans la misère et le plus petit nombre vit dans la richesse est un monde d'inéquité. C'est une recette pour l'instabilité. Alors, examinons ensemble sérieusement les moyens d'assurer la prospérité non pas de quelques-uns seulement mais de tous. Réexaminons les institutions financières internationales afin qu'elles puissent instaurer la prospérité et non la ruine économique ou politique.

Le fardeau de la dette, devenu impossible à supporter en termes financiers pour de nombreux pays en développement, n'a pas besoin d'être aggravé par des troubles sociaux ou politiques. Peut-on s'attendre qu'un pays en développement, comme le mien, qui consacre près de 45 p. 100 de ses recettes d'exportation au service de la dette, puisse satisfaire en même temps les besoins fondamentaux de sa nombreuse population et assurer une croissance économique soutenue? Nos créanciers doivent se rendre compte qu'il est de leur intérêt comme du nôtre que nous survivions.

J'en viens maintenant au défi particulier que la situation économique critique en Afrique constitue pour la conscience de l'humanité. En adoptant une déclaration sur cette situation à la trente-neuvième session, l'Assemblée a reconnu la gravité de la terrible tragédie qui se déroule sur le continent et la nécessité pour le monde entier de s'unifier pour remédier à cette situation. Un an s'est écoulé et nous ne saurions rendre suffisamment hommage à la communauté internationale pour sa réaction remarquable et les secours qu'elle a fournis afin d'atténuer cette crise. L'opinion publique active et l'extrême sympathie des pays donateurs ont non seulement prouvé l'existence de la fraternité humaine, mais elles ont également contribué à maintenir l'intérêt porté à cette situation et permis une action soutenue de la part des gouvernements nationaux. La générosité dont peut faire preuve l'esprit humain lorsqu'il est sollicité est un merveilleux témoignage de la bonté de l'homme. Une grande quantité de produits alimentaires et de produits connexes ont été fournis, et de nombreuses vies ont été ainsi sauvées, à n'en pas douter. Nous nous félicitons de la bonne volonté internationale manifeste que

M. Akinyemi (Nigeria)

reflètent cette aide et ces secours et nous espérons qu'elle s'intensifiera dans l'avenir car la situation dans de nombreux pays africains continue d'être critique, alors que tant de gens sont menacés de la famine et de la faim. A l'heure actuelle, il faut encore répondre à des besoins urgents qui se chiffrent à plus de 1,5 milliard de dollars pour l'année 1985 dans 18 des pays les plus touchés.

M. Akinyemi (Nigéria)

Alors que, dans l'ensemble, les réactions des donateurs à la situation d'urgence provoquée par la crise étaient louables, il est très regrettable que peu d'efforts - sinon aucun - aient été consacrés à la solution des problèmes à long terme et des problèmes de structure de l'économie africaine. Nous sommes extrêmement préoccupés de la réticence de la communauté internationale à s'attaquer aux problèmes fondamentaux du développement économique auxquels les pays africains doivent faire face. Ainsi que la délégation nigériane l'a fait remarquer lors de la deuxième session ordinaire du Conseil économique et social, au mois de juillet, lorsque ce point a été porté à l'attention du Conseil pour la deuxième année de suite en tant que question prioritaire, c'est précisément dans le domaine vital des mesures à long terme que la réponse de la communauté internationale et du système des Nations Unies a été la plus faible. Aucun effort sérieux et coordonné n'a été fait pour relier la réaction mondiale actuelle à la situation d'urgence aux besoins de développement à long terme du continent africain. Nous demandons d'urgence une action de la part de la communauté internationale pour qu'elle s'attaque particulièrement aux problèmes structurels tels que la production alimentaire et agricole, la sécheresse et la désertification, les courants financiers en déclin, notamment dans le domaine de l'aide publique au développement, et enfin - et ce n'est pas le moindre des problèmes - la très lourde charge de la dette extérieure de la région africaine. Nous croyons fermement que le rétablissement et la restauration du processus de croissance et de développement sont impossibles en l'absence de mesures efficaces et intensives à l'égard de ces principaux problèmes à long terme qui se posent aux pays africains. Nous demandons instamment à la communauté internationale qu'elle adopte un nouveau "consensus en matière de développement" en faveur de l'Afrique, afin d'ouvrir la voie à cette action globale et concertée. Nous croyons qu'il s'agit là d'un appel clair et sans équivoque et qu'il devrait être possible pour les donateurs d'accepter ce défi avec noblesse et générosité, de la même façon qu'ils l'ont fait pour répondre aux besoins de la crise. Nous croyons en outre que la possibilité d'en faire ainsi existe. C'est pourquoi nous demandons de faire preuve de la volonté politique nécessaire, afin de rendre cette action possible.

Il doit être clair et il n'y a aucun doute à ce sujet, que les pays africains acceptent que la principale responsabilité pour faire face à la situation économique critique et relancer le processus de développement sur le continent leur

M. Akinyemi (Nigéria)

incombe. La vingt et unième session des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Addis-Abeba en juillet, et consacrée principalement à la discussion de la situation économique critique de leur région, a montré que les efforts des dirigeants et des peuples de l'Afrique étaient consacrés au développement économique et à l'autosuffisance du continent. En conséquence, le Sommet a adopté en même temps une déclaration et un programme d'action prioritaire à long terme de cinq ans afin d'accélérer le développement de l'Afrique. Nous recommandons ce programme d'action à l'appui soutenu de la communauté internationale et nous accueillons avec faveur le ton positif de la résolution 1985/80 sur la situation économique critique en Afrique adoptée par le Conseil économique et social à sa deuxième session ordinaire. En outre, nous tenons à rappeler ici les appels lancés par le Sommet en vue de la convocation d'une conférence internationale sur la dette africaine et une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour discuter de la situation économique critique de l'Afrique. Nous pensons qu'il s'agit là d'appels extrêmement importants de la part de l'Afrique, qui méritent le plein appui de la communauté internationale.

Je voudrais répéter ici qu'en dépit de ses carences, l'existence des Nations Unies au cours des 40 dernières années a contribué à faire du monde un endroit meilleur que ce n'était le cas avant que les Nations Unies n'existent. Mais beaucoup reste à faire. On a vu s'éroder la confiance dans l'Organisation; elle a été ignorée et durement critiquée. En conséquence, son efficacité a été sapée. Il est nécessaire de redonner vie à l'Organisation, en renouvelant notre engagement vis-à-vis des idéaux consacrés dans la Charte de l'Organisation, tout particulièrement en faisant preuve collectivement et de façon pratique de notre volonté politique d'agir.

Il nous faut rétablir la confiance dans les Nations Unies en tant que cadre principal de la coopération multilatérale dans le monde. Nous devons, tous ensemble, redonner vie à l'Organisation et créer le climat politique qui sera propice à la poursuite et à la réalisation de la paix et de la sécurité dans le monde, ainsi qu'à la promotion de la croissance et du développement économiques.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour cet après-midi.

Deux représentants ont demandé à intervenir dans l'exercice du droit de réponse. Je rappelle aux délégations que, conformément à la décision 34/401 de

Le Président

l'Assemblée générale, la durée de la première intervention dans l'exercice du droit de réponse doit être limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à 5 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. ALATAS (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : C'est avec grand regret que j'ai demandé la parole afin de répondre à la déclaration faite ce matin par le Premier Ministre du Vanuatu. Je dis "regret" parce que c'est le sentiment que nous avons ressenti après avoir entendu les remarques désobligeantes et les calomnies qu'il a prononcées ce matin à propos de mon pays et de mon peuple, qui ne faisaient que révéler la déformation - ou s'agirait-il de myopie? - de la façon dont il perçoit l'Indonésie.

Le Premier Ministre a de nouveau répété les demi-vérités, les distorsions et les allégations erronées que l'on connaît bien à propos de la situation au Timor oriental. A cette occasion cependant, je m'abstiendrai de faire des commentaires sur ce point particulier de sa déclaration, car au cours du débat général, d'autres délégués ont fait des remarques similaires sur cette question, et ma délégation se réserve le droit de leur répondre à tous en même temps, à un stade ultérieur.

Néanmoins, je souhaite répondre aux remarques du Premier Ministre relatives à cette partie de notre pays qu'il a une curieuse tendance à appeler par son nom colonial, qui, je le dit en passant, est même incorrect, étant donné que l'Irian Jaya ne s'est jamais appelé "Papua occidental" mais plutôt "Nouvelle-Guinée occidentale".

Comme chacun sait, l'Irian Jaya était une partie des anciennes Indes orientales néerlandaises. Le peuple de l'Irian Jaya, pendant des années, a mené la même lutte pour l'indépendance que ses frères et soeurs d'autres parties de l'Indonésie contre leur dominateur colonial commun; et c'est uniquement à cause d'une ruse néo-colonialiste, sur laquelle je ne m'étendrai pas, que le peuple de l'Irian Jaya a été temporairement empêché de se joindre à ses compatriotes indonésiens dans une Indonésie libre et indépendante. Ainsi, même après que notre indépendance eût été reconnue internationalement, le peuple indonésien a dû encore livrer une longue bataille, ici aux Nations Unies et en dehors, afin d'obtenir le plein rétablissement de la totale intégrité de son territoire souverain. Avec l'aide des Nations Unies, cette lutte a été finalement couronnée de succès sur la base d'un acte de libre choix de la part de son peuple qui réunissait l'Irian Jaya au reste de la République, en 1962. Par la suite, cet acte de libre choix a été reconnu par cette organisation mondiale en 1969, aux termes de la résolution 2504 (XXIV).

M. Alatas (Indonésie)

Voilà les faits concernant Irian Jaya. Ils ne sont peut-être pas conformes à l'idée particulière que s'en fait le Premier Ministre, mais ce sont tout de même les faits. Continuer à décrire ce processus en utilisant des termes tels qu'"annexion" et "expansionnisme" montre soit une ignorance choquante soit des intentions délibérément malveillantes. Franchement, nous ne savons toujours pas laquelle de ces deux possibilités doit être prise en considération dans le cas du Vanuatu.

Le territoire de l'Etat indonésien est suffisamment vaste, ses ressources suffisamment riches et variées, sa main-d'oeuvre suffisamment nombreuse pour permettre à la nation indonésienne d'atteindre pacifiquement et à l'intérieur de ses propres frontières son objectif national de développement en vue de l'établissement d'une société juste et prospère. Par conséquent, dépeindre l'Indonésie comme une puissance avide de terres et assoiffée d'expansionnisme, prête à - je reprends les mots du Premier Ministre - bondir sur "ses voisins plus petits et plus vulnérables", est simplement ridicule.

S'agissant donc de la question d'Irian Jaya, ce n'est pas que nous voulions que l'on oublie. Au contraire, nous voulons que l'on se souvienne de ce qui s'est passé durant les longues années de lutte du peuple indonésien pour sauvegarder son intégrité territoriale.

Que suggère, en fait, le Premier Ministre à l'Assemblée? Si l'on fait abstraction de son verbiage anticolonialiste, ce qu'il propose au fond, c'est qu'une partie d'un pays souverain soit séparée du reste de la nation. Et cela sur la base fallacieuse de considérations ethniques ou raciales. Si sa proposition stupéfiante était prise au sérieux, suggérerait-il alors, sur la même base, que l'on réexamine les frontières d'autres Etats existants du tiers monde puisque, elles aussi, avaient été tracées arbitrairement par les anciennes puissances coloniales et léguées ensuite aux Etats nouvellement indépendants? Essaierait-il de les faire retracer en fonction de critères raciaux et ethniques?

L'Indonésie est une société multiethnique et multiraciale qui fonde son identité sur la notion d'Etat-nation et, elle en est fière, sur une philosophie commune et une certaine manière de vivre, un héritage commun de valeurs culturelles et politiques, une histoire commune de lutte pour les principes et la perception d'un destin commun, et non pas sur la base de la couleur de notre peau, de la

M. Alatas (Indonésie)

texture de nos cheveux, de la façon dont nous nous habillons, du dialecte que nous parlons - et il y en a un grand nombre en Indonésie - ou de la religion que nous pratiquons. Comme on le sait bien, s'agissant de ses origines ethniques, le peuple indonésien est un composite de descendants malais, polynésiens et mélanésiens, et il y a en fait, dans l'ensemble, plus de personnes d'origine mélanésienne en Indonésie même que dans tout le Pacifique sud.

L'année dernière, le Ministre des affaires étrangères du Vanuatu avait fait une déclaration dans le même sens. Dans la réponse que nous lui avons adressée, nous avons essayé de lui faire comprendre à quel point ses insinuations étaient hors de propos et, en fait, dangereuses. Nous déplorons donc que le même thème ait été repris aujourd'hui. Nous posons la même question au Premier Ministre que celle que nous avons posée alors au Ministre des affaires étrangères de son pays. De quel droit le Vanuatu essaie-t-il de parler au nom de nos citoyens de la province d'Irian Jaya?

Dans sa déclaration le Premier Ministre avait, à juste titre, loué le rôle de l'Organisation des Nations Unies et les principes sacrés de la Charte. Je voudrais respectueusement lui rappeler que deux de ces principes sacrés sont le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Etant donné que ce sont là des principes cardinaux de la Charte auxquels sont attachés le Mouvement des pays non alignés et tous les Etats civilisés et épris de paix du monde, aucune nation ne peut rester indifférente lorsqu'elle entend un appel à leur infraction.

L'Indonésie ne peut-elle, non plus, rester indifférente. Nous espérons encore que les remarques du Premier Ministre et sa vision déformée de l'Indonésie ne viennent que d'une mauvaise compréhension - fâcheuse - de la situation et ne sont pas un appel voilé au séparatisme.

Nous sommes prêts à l'aider à mieux comprendre les affaires de notre région, dans lesquelles nous avons tant d'intérêts communs et de responsabilités partagées. Nous ne désirons rien d'autre que coopérer, de manière pacifique et constructive, avec tous nos voisins en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique, et cela comprend sans aucun doute la République du Vanuatu, pour le développement de nos nations respectives et le maintien de la paix et de la stabilité régionales. Mais, en même temps, nous devons également dire très franchement et fermement, sans recourir à des propos offensants - ce que nous n'avons jamais fait - que nous

M. Alatas (Indonésie)

n'accepterons jamais, et que nous rejetons catégoriquement, la position du Premier Ministre sur Irian Jaya.

M. de KEMOULARIA (France) : J'aimerais répondre aux déclarations faites ce matin par le Ministre des affaires étrangères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Premier Ministre du Vanuatu au sujet des essais nucléaires français et de la Nouvelle-Calédonie.

D'abord, les essais nucléaires. J'ai eu l'occasion, voici quelques jours, de rappeler devant l'Assemblée les conclusions des missions scientifiques internationales qui ont pu, en toute liberté, effectuer au Centre de Mururoa mesures, recherches et prélèvements. Les conclusions de leurs rapports sont connues et elles viennent d'être exposées une nouvelle fois, de façon détaillée, devant la Commission politique spéciale. L'innocuité des essais qu'elles font apparaître, ou qu'elles soulignent, et cela à longue durée, ne saurait surprendre. En effet, les populations concernées au premier chef par les essais sont des populations françaises, d'origine tant métropolitaine que locale, et l'on peut être sûr que le souci commun de ces populations et des autorités ne permettrait pas que la santé des habitants de ces îles et leur environnement soient menacés. Nos autorités ont toujours veillé à ce qu'aucun danger de cette nature ne pèse jamais sur les populations. Il est donc clair, comme l'ont admis - et je le note avec satisfaction - les deux orateurs auxquels j'ai l'honneur de répondre, que les critiques adressées à mon pays sont d'abord et essentiellement de caractère politique. Le Premier Ministre du Vanuatu l'a lui-même précisé : ce qu'il reproche à la France, c'est "d'ignorer les objections morales que son pays formule à l'encontre des armes nucléaires". Nous sommes ainsi dans une autre dimension.

Sur le plan des réalités, la France ne peut évidemment pas tenir compte unilatéralement de ces objections, qui devraient plutôt et en premier lieu s'adresser à d'autres puissances. La force française de dissuasion a un caractère et une capacité exclusivement défensifs. Elle est en outre le fondement sur lequel repose la sécurité de mon pays qui a été envahi trois fois en un siècle. Comment peut-on demander à un Etat souverain de renoncer aux moyens de sa défense alors qu'on se garde bien de demander la même chose à ceux qui ont une capacité cent fois supérieure?

Comment, enfin, peut-on qualifier d'"arrogante" - je cite - la position de la France qui, conformément à son droit et dans le plein exercice de sa souveraineté,

M. de Kemoullaria (France)

conduit en territoire français une action nécessaire à sa sécurité, action qui n'affecte - je le répète - ni la paix dans la région, ni la sécurité des Etats qui y sont situés, ni la santé des populations, ni l'environnement?

L'arrogance n'est-elle pas, au contraire, le fait de ceux qui, sans relâche, et sans tenir compte de l'esprit d'ouverture et de dialogue manifesté à de nombreuses reprises par le Gouvernement français, cherchent à imposer leurs vues sur des terres et des populations situées à des milliers de kilomètres de leur propre territoire? N'est-elle pas le fait de ceux qui se comportent à l'égard de tout un continent possédant des mers immenses comme s'ils en étaient les propriétaires - et de quel droit et sur quelle base? -, renouant ainsi avec des revendications et des pratiques révolues, et cela au mépris des règles et des pratiques les plus élémentaires du droit international?

M. de Kemoularia (France)

En ce qui concerne l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, ma délégation ne peut davantage accepter le procès d'intention que les orateurs mentionnés, notamment le Ministre des affaires étrangères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ont fait au Gouvernement français. En matière d'exercice du droit à l'autodétermination et de pratique de la démocratie, qui peut, dans cette assemblée, nous faire un reproche? La France, qui a proclamé le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, reste entièrement fidèle à ce principe et entend respecter la volonté librement exprimée par tous les habitants de ses territoires, en Nouvelle-Calédonie et ailleurs.

S'agissant de la Nouvelle-Calédonie, le Gouvernement français a engagé un processus qui permettra en toute liberté à la population de ce territoire de se prononcer sur son avenir. Ce processus, respectueux des droits et des intérêts de toutes les communautés, a été approuvé par le parlement français. Il prévoit, on le sait, l'organisation d'un scrutin d'autodétermination avant la fin de 1987 et la mise en place d'institutions provisoires.

Le nouveau statut adapté au caractère pluri-ethnique de la société calédonienne a créé quatre régions largement décentralisées et dotées de pouvoirs importants, et au niveau du territoire, un congrès et un conseil exécutif.

Les conseils de région ont été élus le 29 septembre dernier. Ces élections, auxquelles toutes les tendances politiques ont présenté partout des candidats, se sont déroulées dans des conditions de calme et de régularité exemplaires, chacun en a convenu, avec une participation très élevée de plus de 80 p. 100. Elles ont de ce fait une signification politique de première importance. Les partisans de l'indépendance l'ont emporté dans trois régions sur quatre et sont majoritaires au sein du Conseil exécutif. Leurs adversaires, que l'on ne peut réduire aux seuls habitants d'origine européenne, ont la majorité dans la quatrième région et au congrès du territoire.

Ainsi, en mettant en place ces nouvelles institutions, le Gouvernement français a créé les conditions d'un équilibre et d'un dialogue entre les diverses communautés de la Nouvelle-Calédonie. Il appartient maintenant aux représentants démocratiquement élus de ces communautés de travailler ensemble et de s'entendre sur l'avenir du territoire, en vue du scrutin d'autodétermination.

Ce processus doit être sauvegardé. Mon gouvernement entend le mener à son terme. La sagesse veut qu'il se déroule dans le calme, dans la liberté d'expression et le respect de tous. Toute ingérence ne peut que le compromettre.

M. VUROBARAVU (Vanuatu) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation se réserve le droit d'exercer son droit de réponse à une date ultérieure.

M. LOUMA (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation se réserve le droit de répondre à l'intervention de la France à une date ultérieure.

La séance est levée à 18 h 35.